



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Numéro d'inscription de la ROP : POR 005-18

Mesurer les attitudes du public envers la police

par Jonathan Jackson (École d'économie et de sciences politiques de Londres) et Ben Bradford (University College London)

Nom du fournisseur : Jonathan Jackson (École d'économie et de sciences politiques de Londres)

Numéro du contrat : 0D160-184515

Valeur du contrat : 22 600 \$

Date d'octroi : 1^{er} mai 2018

Date de livraison : 2 juillet 2018

Préparé pour : Sécurité publique Canada

Coordonnées : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

This report is also available in English.



Note de l'auteur

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada. Prière d'acheminer toute correspondance à propos du présent rapport à l'adresse suivante :

Division de la recherche
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Courriel : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Renseignements sur le produit

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019

N° PS18-43/2018F-PDF **au catalogue.**
ISBN 978-0-660-28367-8

Publications connexes (numéro d'inscription : POR 005-18)

N° PS18-43/2018E-PDF **au catalogue** (rapport final, anglais).
ISBN 978-0-660-28366-1

Le présent document peut être reproduit à des fins non commerciales, sans autorisation, à condition que la source soit citée.

Déclaration de neutralité politique

I hereby certify as a Representative of JONATHAN JACKSON that the deliverables fully comply with the Government of Canada political neutrality requirements outlined in the Communications Policy of the Government of Canada and Procedures for Planning and Contracting Public Opinion Research. Specifically, the deliverables do not include information on electoral voting intentions, political party preferences, and standings with the electorate or ratings of the performance of a political party or its leaders.

Signed J. Jackson Date 5/12/18



Sommaire

Étant donné qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune approche commune à l'échelle du Canada pour mesurer les attitudes du public envers la police, la présente étude avait pour objet d'élaborer un petit sous-ensemble de questions, éclairées par des données empiriques, qui pourraient servir aux services de police canadiens. Nous recommandons ainsi un ensemble normalisé, exhaustif et validé de 12 questions de sondage clés pour mesurer les attitudes du public envers la police, dont les services de police partout au pays pourront se servir pour recueillir l'opinion publique de façons comparables d'une administration à l'autre, et pour faire le suivi des changements au fil du temps. Nous recommandons également un ensemble supplémentaire de questions qui permettront d'obtenir des données sociodémographiques ainsi que des données sur les contacts entre la police et les citoyens, l'expérience de la victimisation, la sécurité perçue et le désordre perçu.

Afin de formuler nos recommandations, nous avons analysé les données d'un sondage en ligne réalisé auprès de 2 527 Canadiens et Canadiennes – soit un échantillon déterminé par quota de 500 résidents de la région de Calgary, 501 résidents de la région d'Ottawa, 500 résidents de régions rurales, 526 résidents de la Municipalité régionale d'Halifax et 500 résidents francophones –, lequel contenait 50 questions visant à mesurer les attitudes, l'expérience et les intentions du public. Nous avons effectué une modélisation à variable latente dans le but : (1) d'évaluer les propriétés de mesure; (2) d'estimer les facteurs permettant de prédire les attitudes du public; (3) de tester un cadre explicatif populaire afin de comprendre les relations entre la police et les citoyens (théorie de la justice en matière de procédure); et (4) de déterminer quelles mesures sont les meilleures en elles-mêmes.

Notre évaluation des propriétés de mesure donne à penser que les principaux concepts (soit la justice en matière de procédure, l'engagement, la justice distributive, l'efficacité, la légitimité et la volonté de coopérer) sont distincts sur le plan empirique. Par ailleurs, le fait de remplir le sondage en anglais ou en français ne fait aucune différence, les indicateurs affichant de bonnes propriétés d'échelonnement dans les deux cas.

Notre analyse des variables explicatives démographiques des différentes attitudes envers la police nous amène à trois constatations. D'abord, les attitudes du public étaient plus positives chez les personnes âgées et chez les gens ayant un revenu relativement élevé. Ensuite, les femmes percevaient davantage la police comme légitime et étaient plus disposées à coopérer avec elle, en moyenne, que les hommes. Enfin, les gens qui se disaient principalement de race noire et sud-asiatique avaient tendance à avoir des attitudes envers la police plus négatives et plus positives, respectivement, que les Blancs. De façon générale, il n'y avait pas grande différence entre les attitudes exprimées par les répondants qui s'étaient identifiés comme des Blancs et ceux qui s'étaient principalement identifiés comme étant Chinois ou appartenant à la catégorie « Autre ».

L'évaluation des variables explicatives de la victimisation et de la sécurité perçue montre que les victimes tendaient à adopter une attitude moins positive envers la police que les gens n'ayant jamais été des victimes (après ajustement pour que d'autres facteurs soient pris en compte); que les répondants qui se sentaient en sécurité dans leur voisinage étaient plus positifs (en moyenne) que ceux qui ne se sentaient pas en sécurité; et que les gens qui considéraient que le désordre régnait dans leur voisinage étaient moins positifs (en moyenne) que ceux qui considéraient que l'ordre régnait dans leur voisinage. Les effets statistiques du revenu descendaient à près de zéro lorsque la victimisation, la sécurité perçue et le désordre perçu étaient inclus dans les modèles statistiques, ce qui donne à penser que, comparativement aux personnes à revenu élevé, les personnes à faible revenu sont plus susceptibles d'être des victimes, de ne pas se sentir en sécurité et de percevoir le désordre autour d'elles, et que c'est de là que vient la différence d'opinion selon le revenu.

La théorie de la justice en matière de procédure semble bien fonctionner dans le contexte actuel. En effet, nous avons constaté que la justice en matière de procédure (le fait de traiter les gens avec respect et dignité, de prendre des décisions de manière équitable, transparente et responsable, et de donner une voix aux gens) et la légitimité (le droit au pouvoir et le pouvoir de gouverner) expliquent une bonne partie de la variation dans la volonté des gens de coopérer avec la police. Comme dans les recherches menées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, cette constatation indique que le fait de se montrer juste en matière de procédure aide à générer la légitimité qui vient soutenir et renforcer la capacité des autorités judiciaires à obtenir la conformité et la coopération du public. Or, nous avons fait une nouvelle constatation dans le contexte actuel au Canada : le respect par la police des limites de son pouvoir légitime était moins important parmi notre échantillon qu'il ne semble l'être aux



États-Unis et au Royaume-Uni. En effet, les répondants considéraient comme plus important que la police comprenne et comble les besoins de la collectivité locale. Ainsi, il semble que la police puisse être perçue comme légitime non seulement lorsqu'elle montre qu'elle exerce son pouvoir de manière juste et équitable, mais aussi lorsqu'elle noue le dialogue avec la collectivité locale.

En nous basant sur nos constatations, nous recommandons les 12 questions clés suivantes pour mesurer les attitudes envers la police :

Justice en matière de procédure
<ul style="list-style-type: none">• La police prend des décisions fondées sur des faits.• La police traite les gens avec respect.
Justice distributive
<ul style="list-style-type: none">• La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.
Engagement communautaire
<ul style="list-style-type: none">• La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.
Respect des limites du pouvoir légitime
<ul style="list-style-type: none">• À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage abuse de son pouvoir?
Efficacité
<ul style="list-style-type: none">• Répondre rapidement aux demandes d'aide?• Résoudre les crimes impliquant de la violence?
Légitimité
<ul style="list-style-type: none">• J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.• J'appuie généralement la façon dont agit la police.
Volonté de coopérer
<ul style="list-style-type: none">• J'aiderais la police si elle me le demandait.
Confiance globale
<ul style="list-style-type: none">• Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage?• Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le pays?

Les constatations du présent rapport sont valables pour les décideurs, les chercheurs et les services de police, qui peuvent utiliser ces questions dans les futurs sondages visant à mesurer les attitudes envers la police au Canada. La valeur contractuelle du projet est de 22 600 \$.



Introduction

Confiance, satisfaction, soutien, légitimité – les gens emploient un éventail de mots différents, parfois de façon interchangeable, pour décrire ce que sont essentiellement les attitudes du public envers le système de justice pénale. Citons en exemple les deux premières phrases d'un sommaire de recherche antérieur de Sécurité publique Canada :

« Le renforcement de la confiance du public envers le système de justice pénale est vu comme un objectif pertinent pour tout gouvernement. La confiance est un élément essentiel pour assurer la légitimité du système judiciaire et la participation du public à l'administration de la justice (p. ex. signalement de crimes à la police, collaboration dans le cadre de poursuites criminelles). » (Sécurité publique Canada, 2004)

Quel que soit le jargon utilisé, l'opinion qu'a le public de la police est indubitablement importante. D'un point de vue normatif, le public mérite un service de police à qui il fait confiance pour s'acquitter de ses diverses fonctions de manière efficace, juste et équitable, c'est-à-dire qui tient compte (dans la mesure du possible) des intérêts des individus qu'il vise à « servir et protéger ». Le public mérite un service de police qui se conduit de façon morale, juste et appropriée, c'est-à-dire qui a le droit légitime d'exercer son pouvoir et d'appliquer la loi. Or, tout n'est pas si simple. En tant que premier répondant clé et institution qui a le monopole de l'État sur le recours à la force légitime, la police a un équilibre difficile à atteindre si elle veut obtenir la confiance des citoyens et être légitime à leurs yeux.

D'un point de vue pratique, la police dépend de la coopération du public et de son soutien actif. En effet, la plupart des crimes sont portés à l'attention de la police lorsqu'ils sont signalés par des membres de la population. La police tombe rarement sur un acte criminel alors qu'il est en cours de perpétration, à moins de répondre à l'appel d'un citoyen. Les crimes ne sont pas résolus si les victimes et les témoins ne communiquent pas les renseignements à l'appui d'une enquête. Si le public ne fait pas confiance à la police, il n'est pas susceptible de coopérer de ces différentes façons, et si les gens ne croient pas que la police a le droit d'exercer un pouvoir, ils sont peu susceptibles d'accepter ses décisions et d'obéir aux ordres des policiers.

Il est important – voire vital – que les services de police sachent ce que pensent d'eux les gens qu'ils sont chargés de servir et de réglementer. Différents outils peuvent servir à évaluer l'opinion publique, comme les groupes de réflexion, le scrutin délibératif ou les mégadonnées; toutefois, les sondages auprès d'un échantillon représentatif restent l'outil le plus courant et (sans doute) le plus efficace parce qu'ils génèrent des estimations fiables de la ventilation réelle des opinions au sein de la population servie par un service de police en particulier. Sécurité publique Canada, en collaboration avec le Service de police régional d'Halifax, cherche à élaborer un ensemble normalisé, exhaustif et validé de 10 à 15 questions de sondage clés dont pourront se servir les services de police partout au Canada pour mesurer les attitudes du public envers la police, et ce, de façon comparable d'une administration à l'autre et au sein d'une même administration au fil du temps. Nous formulons une recommandation en ce sens.

Afin de fonder notre recommandation sur des données probantes, nous analysons les données d'un sondage en ligne de 10 minutes réalisé auprès d'un échantillon déterminé par quota de 2 527 Canadiens et Canadiennes (500 résidents de la région de Calgary, 501 résidents de la région d'Ottawa, 500 résidents de régions rurales, 526 résidents de la Municipalité régionale d'Halifax et 500 résidents francophones), lequel contenait 50 questions visant à mesurer les concepts suivants :

- justice en matière de procédure;
- respect des limites du pouvoir légitime;
- justice distributive;
- engagement communautaire;
- efficacité;
- satisfaction et confiance;
- perceptions de la criminalité, de la sécurité et du désordre;
- perceptions de la légitimité;



- volonté de coopérer;
- contact avec la police et satisfaction envers ce contact;
- victimisation antérieure.

Dans le présent rapport, nous évaluons les propriétés de mesure des questions et testons le cadre explicatif le plus populaire, à savoir la théorie de la justice en matière de procédure (TJP). Notre analyse comporte quatre étapes :

1. Nous testons les propriétés de mesure des indicateurs à l'aide d'une analyse factorielle confirmatoire (AFC), dans le but : (a) d'évaluer la mesure dans laquelle les indicateurs des divers concepts sont saturés sur un facteur sous-jacent (et peuvent donc être considérés comme un indice solide sur le plan psychométrique); (b) de déterminer la mesure dans laquelle les divers concepts sont distincts sur le plan empirique; et (c) de voir si le fait de remplir le sondage en anglais ou en français fait une différence.
2. Nous évaluons en quoi les attitudes du public varient entre les principaux groupes démographiques (en traitant l'âge, le genre, le revenu et l'ethnie comme des variables explicatives des divers concepts) et selon le statut de victime, la sécurité perçue et le désordre perçu (en ajoutant ces facteurs comme variables explicatives additionnelles dans les modèles statistiques).
3. Nous testons la TJP au moyen d'une modélisation par équation structurelle (MES) afin d'estimer les relations structurelles entre les différents concepts latents.
4. Nous nous efforçons d'émettre des recommandations éclairées par des données empiriques pour les 10 à 15 questions de sondage clés. À cette fin, nous utilisons les résultats de l'ACF et de la MES comme points de référence pour ce que nous appelons une « analyse de substituabilité », le but étant de déterminer si chaque question peut remplacer à elle seule la variable latente sous-jacente (qui est mesurée par plusieurs questions).

Comme l'analyse de substituabilité constitue un élément clé de l'étude, il vaut la peine d'expliquer le processus dès le départ. Nous allons chercher l'indicateur qui, à lui seul, est le mieux placé pour remplacer l'ensemble de mesures au complet. Prenons un exemple où une MES faisant appel à plusieurs indicateurs/questions pour chaque concept permet de constater une relation positive étroite entre la justice en matière de procédure et la légitimité (dans cet exemple, le coefficient de régression normalisé est de 0,50). Nous pourrions alors refaire la MES, mais cette fois en utilisant une seule question de sondage pour représenter la justice en matière de procédure. En testant chacune des questions individuelles figurant dans le sondage comme mesure de la justice en matière de procédure, nous pourrions déterminer quelle question à elle seule se rapproche le plus d'un coefficient de régression normalisé de 0,50. Supposons également que nous constatons des différences dans les perceptions de la justice en matière de procédure entre les différents groupes ethniques. Nous pourrions suivre la même procédure, c'est-à-dire tester chaque indicateur de la justice en matière de procédure, pour déterminer quelle question à elle seule produit les différences entre les groupes ethniques qui ressemblent le plus à celles produites par l'ensemble des questions dans la MES.

Nos recommandations quant aux indicateurs à inclure dans les 10 à 15 questions de sondage clés prennent appui sur les résultats de cette analyse, et nous tenons compte des enjeux conceptuels lorsqu'il est pertinent de le faire. Les criminologues définissent généralement la légitimité sur deux plans, par exemple les jugements du droit au pouvoir et l'obligation d'obéir ressentie, et font la distinction, dans le concept de la justice en matière de procédure, entre le traitement interpersonnel, le processus décisionnel, la prestation d'une voix et les motifs honorables. Nos recommandations tiennent également compte de ces considérations. À titre d'exemple, nous recommandons deux indicateurs de la légitimité, soit un qui mesure le jugement du droit au pouvoir, et un qui mesure l'obligation d'obéir.

Le reste du rapport est structuré comme suit : dans la section suivante, nous explorons les concepts de la confiance et de la légitimité, qui s'appliquent à bon nombre des questions figurant dans le sondage actuel auprès de la population canadienne¹. Nous examinons en outre la TJP, puis nous

¹ Vous trouverez les détails de l'analyse des données à l'annexe A, et l'instrument de sondage à l'annexe B.



décrivons la méthodologie et présentons les constatations, en terminant par les 10 à 15 questions recommandées.

Cadre conceptuel

Les spécialistes en sciences sociales se heurtent régulièrement au fait que de nombreux concepts dans leur domaine d'étude sont impossibles à mesurer directement. À titre d'exemple, les psychologues politiques s'intéressent souvent à l'idéologie politique, c'est-à-dire aux croyances de la population quant à la bonne structure de la société et aux façons dont les gens et les institutions devraient se comporter. Les idéologies conservatrice et libérale, par exemple, servent de lignes directrices pour des formes particulières de jugement social, en façonnant la valeur que les gens attribuent à des groupes, à des pratiques sociales et à des institutions. Mais il est impossible de mesurer directement (c.-à-d. sans intermédiaire) l'idéologie politique; par exemple, la technologie d'imagerie cérébrale ne peut pas mesurer objectivement l'idéologie politique d'une personne. Donc, pour mesurer l'idéologie politique, les spécialistes posent des questions fermées et traitent les réponses données comme des indicateurs indirects de l'idéologie politique, ce qui a pour effet évident que l'idéologie peut être définie et mesurée de nombreuses façons différentes, et qu'il n'existe aucun point de référence objectif permettant de déterminer laquelle est « la bonne ».

La confiance et la légitimité sont, comme l'idéologie politique, des concepts psychologiques non observables. Nous ne possédons pas (encore) la technologie requise pour évaluer directement la mesure dans laquelle une personne fait confiance aux policiers et considère la police comme légitime. Donc, comme pour l'idéologie, nous cherchons des indicateurs de la présence ou de l'absence de confiance et de légitimité. Lorsqu'une personne déclare dans un sondage qu'elle a des attentes positives envers l'équité et l'efficacité des policiers, par exemple, nous déduisons qu'elle fait confiance aux policiers pour se montrer équitables et efficaces. Lorsqu'une personne dit ressentir l'obligation morale d'obéir aux ordres des policiers, nous déduisons qu'elle croit que l'institution qu'incarnent les policiers est légitime (elle croit que l'institution a le droit d'exercer son pouvoir, d'appliquer la loi et de s'attendre à une certaine déférence).

Le caractère non observable de la confiance et de la légitimité a une signification double pour la présente discussion. D'abord, ces concepts peuvent être définis de nombreuses façons différentes – il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions « qu'est-ce que la confiance? » et « qu'est-ce que la légitimité? », pour la simple raison qu'il n'existe aucun critère objectif pour évaluer la validité de toute définition donnée. Nous devons donc établir la position conceptuelle de départ avant d'élaborer un ensemble de mesures clair. Qu'entendons-nous par la confiance en la police et la légitimité? Ces concepts ont-ils des composantes différentes? Ensuite, il est primordial d'établir des définitions claires si nous voulons déterminer en quoi la confiance et la légitimité motivent le comportement. Si, par exemple, nous voulons comprendre comment le contact du public avec la police façonne la volonté de coopérer avec les policiers à l'avenir, il est important de définir clairement ce que sont la confiance et la légitimité. Si la légitimité est définie et mesurée uniquement comme l'obligation ressentie d'obéir à la police, une corrélation positive entre la légitimité et la coopération laisserait entendre que la déférence motive le comportement proactif.

Ces dernières années ont vu paraître, dans la littérature en matière de sciences sociales, des articles conceptuels faisant le point sur ce que signifient la confiance et la légitimité dans le contexte de la police et d'autres autorités judiciaires (p. ex., Bottoms et Tankebe, 2012; Hamm et al., 2017; Hawdon, 2008; Jackson, 2018; Jackson et Gau, 2015; Tyler et Jackson, 2013); veuillez consulter ces sources pour de plus amples détails. Notre objectif, dans les pages qui suivent, consiste à expliquer l'approche que nous empruntons pour définir la confiance et la légitimité. Nous commençons par donner notre définition particulière de la confiance (qu'entendons-nous par « confiance en la police »?) et examinons ce sur quoi les gens se fondent pour juger la police digne de confiance. Nous nous tournons ensuite vers la légitimité.

Qu'est-ce que la confiance en la police?

Il y a longtemps qu'on se sert de sondages pour mesurer la confiance du public en la police. Au Royaume-Uni, la première enquête britannique sur la criminalité, menée en 1981, contenait une



question qui a souvent été interprétée comme une mesure de la confiance : « Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage? » En fait, cette question apparaît dans chaque vague de l'enquête jusqu'à nos jours. Aux États-Unis, Gallup posait une question au sujet de l'honnêteté et des normes éthiques de la police en 1977, et une question concernant la confiance en la police pour la première fois en 1981; une série de questions est ensuite apparue dans les sondages à compter de 1993 (Tuch et Weitzer, 1997). Les débats publics entourant ces questions et d'autres questions semblables sont courants, par exemple, lorsqu'il s'agit du déclin apparent de la confiance du public au Royaume-Uni des années 80 jusque dans les années 2000 (Bradford, 2011), ou de l'écart racial dans la confiance aux États-Unis. Or, ces débats et bon nombre de discussions criminologiques sur la confiance ont lieu sans une compréhension claire du concept sous-jacent. Ce manque de clarté conceptuelle nous a empêché de bien comprendre la nature, les fondements et les conséquences de la confiance en la police, surtout parce que l'objet précis de la discussion était rarement défini clairement. Tel que susmentionné, des termes tels que confiance, satisfaction, soutien et légitimité (plus rare) ont tous été employés de façon plus ou moins interchangeable, ce qui reflétait, du moins au départ, une incertitude générale dans la littérature didactique portant sur la confiance, où on retrouvait des définitions et des concepts très divergents. Cependant, les chercheurs ont plus récemment commencé à remédier à cette incertitude, d'où l'émergence d'un consensus quant à ce que signifie généralement la confiance.

À l'heure actuelle, selon plusieurs, la confiance peut être définie comme le jugement subjectif que porte un individu sur la probabilité qu'une autre personne, organisation ou entité juridique passe à l'action de manière attendue et utile en situation d'incertitude (Bauer, 2014; pour des variations sur ce thème, voir Baier, 1986; Barber, 1983; Colquitt, Scott et LePine, 2007; Gambetta, 1988; Hardin, 2006; Mayer et al., 1995). La confiance nécessite donc que trois éléments soient réunis : une personne qui a confiance, une personne en qui on a confiance, et un certain comportement ou résultat que la personne qui a confiance attend de la personne en qui elle a confiance. Cette définition engendre plusieurs répercussions importantes. En premier lieu, la confiance est cognitive et subjective : la personne qui a confiance doit porter un jugement au sujet de la personne en qui elle a confiance, ce qui exige qu'elle tire des déductions à partir de sources diverses (p. ex., expériences antérieures de la confiance dans d'autres contextes, liens personnels avec la personne en qui elle a confiance, lecture de son comportement général, conviction profonde) lorsqu'elle décide du niveau de confiance à accorder à la personne en qui elle a confiance. En deuxième lieu, la confiance constitue (dans une certaine mesure) un acte de foi. Parce qu'on ne *sait* pas si les personnes en qui on a confiance vont en fait répondre aux attentes qu'on s'est faites, le fait d'accorder sa confiance sous-entend une volonté de tolérer l'incertitude (Möllering, 2001). Lorsqu'une action ou un événement est garanti, la confiance n'entre pas en ligne de compte puisque la personne qui s'y attend ne court aucun risque d'être déçue. En troisième lieu, la confiance ne devient une composante significative d'une relation que lorsque le niveau d'incertitude génère un risque pour la personne qui a confiance. Les relations de confiance tournent autour d'actions ou de comportements qui comptent pour la personne qui a confiance. Les actions ou les résultats visés sont bénéfiques, mais le fait de ne pas agir ou produire un résultat souhaité est en un sens préjudiciable. En quatrième et dernier lieu, pour qu'un lien de confiance s'établisse, la personne qui a confiance doit ignorer le risque inhérent au jugement de probabilité qu'elle a porté ou s'y soumettre de son plein gré (McEvily, 2011; Schilke et Cook, 2013). Étant donné que la personne en qui on a confiance peut, accidentellement ou délibérément, omettre d'agir ou d'obtenir un résultat, la confiance sous-entend une *vulnérabilité volontaire* aux méfaits que pourrait commettre la personne en qui on a confiance.

Lorsqu'elle est appliquée à la police, cette définition de la confiance fait référence aux attentes des gens quant aux futurs comportements des policiers qui sont valorisés en situation d'incertitude. Qu'arrivera-t-il si des policiers sont appelés à gérer un incident? Se conduiront-ils convenablement? Produiront-ils un résultat souhaité? Il s'agit là de questions auxquelles on ne peut apporter de réponses définitives, surtout que le comportement humain est en soi imprévisible. Une personne ne peut jamais être certaine que des agents arriveraient rapidement si elle appelait la police, ou que ces policiers se conduiraient convenablement une fois arrivés. Mais elle peut néanmoins former des jugements quant aux intentions des policiers et à leur capacité de s'acquitter de fonctions utiles particulières, et ces jugements façonneront sa volonté d'accepter d'être vulnérable par rapport à la police en se comportant de façons qui entraînent un risque pour elle-même – comme quand, par exemple, elle appelle la police pour signaler un crime ou parce qu'elle a besoin d'aide.



Il est pertinent ici d'expliquer la distinction établie dans la littérature en matière de criminologie entre l'efficacité et l'équité (une distinction qui correspond à celle établie entre les résultats et les bonnes intentions dans la documentation sur la confiance en général). D'abord et avant tout, cette distinction reconnaît qu'on s'attend à ce que la police atteigne certains objectifs, se comporte d'une façon particulière et ait des intentions appropriées à l'égard de ceux qu'elle sert. D'une part, la police est chargée d'obtenir des résultats (attraper des criminels, réagir rapidement aux urgences, résoudre des conflits et ainsi de suite), et les jugements de confiance reposent en partie sur des évaluations de son efficacité lorsqu'il s'agit d'atteindre ces objectifs. D'autre part, on s'attend aussi à ce que la police exerce son pouvoir de façon mesurée et professionnelle, c'est-à-dire qu'elle soit neutre dans ses décisions; qu'elle fasse preuve de respect et d'équité dans ses interactions avec les citoyens; qu'elle se montre claire, ouverte et honnête dans ses communications; et qu'elle donne une voix aux citoyens durant ses interactions avec eux. Il y a tout lieu de croire que cette deuxième exigence – évidente dans la justice en matière de procédure, une propriété subjective des interactions entre autorités et subordonnés (Tyler, 1988, 1989, 1994) qui touche tant le traitement interpersonnel que le processus décisionnel – peut jouer un rôle particulièrement important dans les jugements de confiance. En tant qu'évaluation des processus suivis pour formuler et appliquer des décisions ou des règles (Lind et Tyler, 1988; Thibaut et Walker, 1975) – et moyen d'afficher des intentions appropriées et bienveillantes –, la justice en matière de procédure s'est avérée plus importante que les résultats, l'efficacité et l'efficacité pour l'établissement d'un lien de confiance, et donc pour la légitimité, la coopération et la conformité (Sunshine et Tyler, 2003; Tyler et Huo, 2002; et voir ci-dessous).

Ainsi, les mesures les plus « propres » de la confiance mettraient peut-être l'accent sur les attentes d'une personne quant à la façon dont les policiers se conduiraient *si* cette personne devait dépendre, de quelque façon que ce soit, de leurs actions et de leur comportement. Cette définition de la confiance est claire, pourtant la grande majorité de la recherche en matière de criminologie adopte une position conceptuelle et opérationnelle légèrement différente. En général, on ne demande pas aux répondants quelles sont leurs attentes concernant leurs propres interactions personnelles avec les policiers, mais plutôt ce qu'ils pensent de la façon dont la police se comporte en général. Ce concept a été nommé « confiance » (en anglais *confidence*; p. ex. Cao, Frank et Cullen, 1996), « satisfaction » (p. ex. Reisig et Parks, 2000) et « confiance » (en anglais *trust*; p. ex. Flexon, Lurigio et Greenleaf, 2009). Voici des exemples tirés de ces études antérieures :

- Accord ou désaccord avec l'énoncé selon lequel la police traite les citoyens avec respect. (Reisig et al., 2007)
- À quelle fréquence la police prend-elle des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite? (Tyler et Jackson, 2014)
- Lorsque vous l'appellez pour obtenir de l'aide, la police répond-elle rapidement? (Sunshine et Tyler, 2003)
- Si un crime violent ou un cambriolage de domicile se produisait près de chez vous, à votre avis, est-ce que la police mettrait peu ou beaucoup de temps à arriver sur les lieux du crime après avoir reçu un appel? (Hough et al., 2013)

Ces questions font référence aux attentes quant au comportement de la police en tant qu'acteur collectif, c'est-à-dire les intentions et les capacités des policiers *et* des services de police en général. Si ces jugements peuvent entretenir une corrélation assez forte avec des attentes plus précises quant à la façon dont les policiers agiraient en réalité si on entrait en contact avec eux à l'avenir, ils peuvent aussi diverger de ces attentes dans certaines circonstances importantes. À titre d'exemple, une personne pourrait croire que la police la traiterait équitablement, mais aussi qu'elle traiterait différents groupes dans sa collectivité de façon différente (en fonction, par exemple, de l'ethnie ou de la classe sociale).

Cette approche cadre bien avec la littérature générale, qui soutient que la confiance s'apparente le plus à un processus, même si elle ajoute de la complexité à la définition de la confiance en la séparant des interactions individuelles. La confiance « commence » par des évaluations du comportement d'un individu ou d'une organisation, qui forment ensuite les attentes quant aux futurs comportements probables. Les évaluations et les attentes façonnent à leur tour la vulnérabilité volontaire en situation de risque. Cette représentation processuelle de la confiance a notamment pour conséquence clé que les évaluations que font les gens, et les attentes qu'ils en viennent à nourrir, ne peuvent pas se rattacher uniquement à des policiers individuels, mais doivent plutôt s'appuyer sur un éventail de sources



beaucoup plus large. Si le contact personnel avec la police représente un moment important dans l'établissement d'un lien de confiance (ou son atténuation), la gamme des variables explicatives potentielles de la confiance est, en fait, très vaste, puisque les gens se basent sur un éventail disparate de renseignements pour former leur « connaissance » de la police. La recherche montre, par exemple, que le caractère et la condition des environnements social et physique locaux prédisent fortement la confiance, peut-être surtout parce que les gens qui vivent dans des quartiers cohésifs sur le plan social où règne l'ordre, déduisent de cet ordre et de cette cohésion que la police est à la fois efficace et bien intentionnée (Jackson et Bradford, 2009; Jackson et al., 2012).

Cette vision processuelle remet en question ce que nous entendons par « la police ». Des tentatives ont été faites en vue d'établir une distinction entre les perceptions publiques de différents types de services de police et entre différents échelons du cadre institutionnel des services de police, c'est-à-dire de séparer, par exemple, les attitudes « génériques » et « spécifiques » (Brandl et al., 1994). On peut présumer que la confiance, telle qu'elle est décrite ci-dessus, est de nature plus « spécifique », car elle se voit le plus clairement dans les moments où les gens se rendent vulnérables au comportement de certains policiers en particulier. De plus, les gens ont tendance à faire la distinction entre différents « types » et « groupes » de police. Ils peuvent faire confiance à « cet agent-ci », mais pas à « cet agent-là » ou à « la police » dans son ensemble. Mais il est probablement plus parcimonieux de suggérer que lorsque les gens nourrissent des attentes et font des évaluations (qui sont cristallisées dans l'acceptation d'une vulnérabilité par rapport à certains policiers en particulier, à un service de police ou simplement à « la police »), ils se basent sur des perceptions et des expériences couvrant les trois échelons de l'institution. Ils déduisent les intentions de l'ensemble de la police à partir des actions du policier qui se trouve devant eux, et estiment que certains policiers en particulier (ceux qui répondent à un appel, par exemple) sont dignes de confiance parce qu'ils ont le sentiment général que la police est efficace et bien intentionnée. Ce qui ne veut pas dire que les gens ne savent pas faire la distinction entre les services de police locaux et nationaux (par exemple) lorsqu'il s'agit d'accorder leur confiance, mais plutôt que la façon dont les jugements de confiance se forment est sans doute complexe. Par conséquent, en raison de l'éventail limité de questions, ces jugements ne peuvent pas être mesurés dans un sondage et excèdent de beaucoup la portée du présent rapport. Nous partons donc du principe que les questions de sondage qui parlent de « la police » couvrent, du moins dans une certaine mesure, la gamme complète des significations que possède ce terme.

Pour résumer jusqu'à maintenant, notre position sur la nature de la confiance est la suivante :

1. La confiance en la police est principalement cognitive et donc subjective. La volonté d'être vulnérable se fonde sur ses croyances entourant les comportements actuels et futurs probables des policiers, des services de police et, souvent, de « la police » en tant que notion plutôt abstraite. La « connaissance » qu'on a de la police peut provenir de plusieurs sources différentes.
2. La confiance en la police repose sur les croyances selon lesquelles la police est efficace pour s'acquitter des tâches qui lui incombent, se comporte de manière appropriée et a de bonnes intentions envers ceux qu'elle sert et gouverne.
3. La confiance est basée en partie sur les expériences directes et indirectes avec les policiers, en particulier pour ce qui touche leurs capacités et leurs (bonnes) intentions. Ces expériences représentent des moments importants où les croyances qui constituent la confiance sont formées. Un corollaire nécessaire réside dans la présence d'un chevauchement important entre la confiance – ou l'absence de confiance – dans certains policiers en particulier (par exemple) et la confiance en l'institution policière, bien que ces deux types de confiance soit distincts l'un de l'autre.
4. La confiance découle également de nombreuses autres sources variées, notamment : les propensions et les motivations généralisées à faire confiance; la mesure dans laquelle les gens croient que la police représente, préserve et même incarne leurs valeurs; ainsi que les perceptions de la criminalité, de l'ordre ou du désordre et de la cohésion.

Composantes de la confiance

La confiance pourrait donc être mesurée comme une « vulnérabilité volontaire », qui survient vers la fin du processus d'établissement d'un lien de confiance décrit ci-dessus. Dans un article récent, c'est



exactement ce qu'ont fait Hamm et al. (2017) : ils ont posé des questions de sondage telles que « Je suis généralement à l'aise d'être vulnérable au jugement de la police dans ma collectivité ». Quoique nouvelle (même si elle a le potentiel de chevaucher l'aspect autorisation/déférence du concept de la légitimité), cette approche ne s'est pas encore ancrée fermement dans la littérature générale sur les services de police, et il est possible que ce genre de question ait l'air étrange pour de nombreux répondants, puisque la notion de vulnérabilité ne correspond peut-être pas à la façon dont les gens ont l'habitude de penser à la police. Nous avançons aussi l'argument qu'étant donné que la fin du processus englobe une action – poser un geste qui présente un risque comme il est décrit ci-dessus –, il est préférable de mesurer la confiance à l'aide de questions de sondage qui, à tout le moins, sous-entendent une action. Pourtant, peu importe comment elles sont formulées, ces questions ne pourront jamais que nous donner une idée de la confiance, et ce en raison de l'écart entre ce que les gens disent et ce qu'ils font. Par conséquent, compte tenu de tout le travail qu'il reste à faire, nous nous attardons ici aux évaluations de la police et aux attentes à son égard au moment de mesurer la confiance (c.-à-d. à un point antérieur dans le processus d'établissement d'un lien de confiance).

Il découle de la discussion ci-dessus qu'un éventail de ces attentes et évaluations formeront les jugements de confiance que portent les gens sur la police. Dans le présent rapport, nous définissons la confiance en la police selon plusieurs dimensions différentes, que nous mesurons chacune en demandant aux gens s'ils pensent qu'en général, la police agit, par exemple, de manière juste en matière de procédure. Les trois premières dimensions se rapportent à des aspects de l'équité. La première dimension, soit la *justice en matière de procédure*, s'entend principalement de la façon dont la police interagit avec les gens individuellement (ou en petits groupes de policiers ou de citoyens). L'important ici, c'est la qualité de ces interactions dans toutes les dimensions de la justice en matière de procédure : la neutralité, la voix, le respect, etc. Donc, ce qui est surtout en jeu, c'est la compréhension qu'ont les gens de la façon dont les policiers devraient se comporter, ainsi que leurs évaluations des intentions de la police.

La deuxième dimension, soit l'*engagement communautaire*, réfère à la mesure dans laquelle les gens croient que la police écoute les préoccupations des collectivités qu'elle sert, qu'elle les comprend et qu'elle agit en conséquence; ainsi, cette dimension se rapporte elle aussi surtout aux intentions de la police. Il s'agit, à de nombreux égards, d'un homologue de la justice en matière de procédure, qui sous-entend une relation « un (service de police) à plusieurs (membres de la collectivité) » fondée sur les principes de la communication ouverte, de la voix et du respect. Il importe de noter que bien que la police cultive des relations avec les collectivités qui sont distinctes de ses relations avec des individus, comme on mesure l'engagement communautaire dans les sondages en interrogeant des *individus* à qui il revient de juger ce que signifie le terme « communautaire », nous devrions nous attendre à voir une forte corrélation entre ces deux premières dimensions de la confiance, surtout que les répondants déduiront les opinions de la collectivité à partir de leurs propres opinions.

La troisième dimension, soit la *justice distributive*, se rapporte principalement à l'équité des *résultats* que produit la police et à l'équité de leur distribution parmi différents groupes dans la société. Autrement dit, les gens se demandent si les avantages et les fardeaux qui découlent des services de police sont distribués d'une manière qui correspond aux besoins (comme la victimisation) et aux comportements (comme la délinquance) sous-jacents, ou d'une manière plutôt basée sur des préjugés ou sur la discrimination envers des groupes particuliers. La justice distributive s'entend de la répartition équitable des services, des biens et ainsi de suite parmi des groupes dans la société, ce qui lui donne un statut différent de la justice en matière de procédure, qui peut être à la fois individuelle et collective. Mais, encore une fois, il vaut la peine de noter que la justice distributive et la justice en matière de procédure entretiennent probablement une forte corrélation. Selon certains, les perceptions de l'équité du processus peuvent être utilisées comme moyen de juger l'équité des résultats (Lind et Tyler, 1988; van den Bos et al., 1997), ce qui exige évidemment que ces deux types d'équité constituent des aspects distincts des jugements que portent les gens. De façon plus générale, cependant, et nous soulignons une fois de plus que nous parlons ici de la perception individuelle, ces deux facteurs semblent souvent susceptibles d'être mutuellement constitutifs. Les gens peuvent trouver difficile de croire qu'un résultat inéquitable est le fruit d'une procédure équitable et, symétriquement, qu'un processus inéquitable produit un résultat équitable.

La quatrième dimension de la confiance est l'*efficacité*. Cette dimension réfère aux aspects de la confiance liés aux résultats, c'est-à-dire le succès de la police lorsqu'il s'agit de réaliser les objectifs



qu'elle est chargée d'atteindre. On peut aussi voir cette dimension de la confiance comme étant de nature instrumentale, par opposition aux dimensions plus relationnelles de la justice en matière de procédure et de l'engagement communautaire. En revanche, il est encore probable que cette dimension soit fortement corrélée aux autres dimensions, surtout qu'elles font toutes partie du concept global de la confiance.

Enfin, la cinquième dimension de la confiance est le *respect des limites du pouvoir légitime*. Selon des travaux récents, les personnes assujetties au pouvoir de la police souhaitent que ce pouvoir soit exercé à l'intérieur de certaines limites (Huq et al., 2017; Trinkner et al., 2018). Il y a des endroits et des situations où elles ne veulent pas voir s'immiscer la police, par exemple, ainsi que des outils et des tactiques qu'elles jugent inapproprié pour la police d'utiliser. Lorsque ces limites sont enfreintes, les gens peuvent contester la légitimité de la police d'une façon qui transcende les préoccupations traditionnelles concernant l'équité distributive et en matière de procédure.

Évaluations globales de la confiance

En plus des mesures précises de la confiance et de la légitimité décrites ci-dessus (qui s'appuient sur un concept multidimensionnel de la confiance), on évalue depuis longtemps – plus longtemps en fait – la confiance globale en la police. L'intention est souvent de fournir une seule « mesure sommaire » de l'opinion publique, qui est souvent réduite à un pourcentage (pour donner un exemple hypothétique : « Dans un sondage récent, 65 % des résidents locaux ont dit avoir confiance dans le service de police d'Unetelleville »). Voici quelques exemples de questions de sondage utilisées de cette façon :

- « Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage? » (enquête sur la criminalité de l'Angleterre et du pays de Galles)
- « Veuillez me dire, sur une échelle de 0 à 10, à quel point vous avez personnellement confiance en ... la police. » (Enquête sociale européenne)
- « Dans la ville ou le voisinage où vous vivez, avez-vous confiance dans le service de police local? » (sondage mondial de Gallup)

Les mesures de ce genre ont l'avantage de la simplicité : elles sont faciles à comprendre pour les décideurs et les dirigeants policiers; elles peuvent fournir des données importantes à partir de séries chronologiques; et elles permettent d'établir une distinction relativement claire entre différents types de police ou échelons de la police. Par exemple, une autre question de l'enquête sur la criminalité de l'Angleterre et du pays de Galles, qui ressemble à celle susmentionnée mais fait référence à la police dans l'ensemble du pays, a été posée pendant de nombreuses années. Toutefois, parce qu'elles nécessitent que les répondants interprètent les mots et les tournures clés – « qualité du travail », « confiance » (en anglais *trust* et *confidence*) – ces mesures peuvent s'avérer moins utiles lorsqu'il s'agit de déterminer la dynamique de l'opinion publique (quoiqu'il soit évidemment possible d'explorer les variables explicatives des réponses à ces questions). Notre sondage comprenait deux mesures globales de la confiance.

Qu'est-ce que la légitimité de la police?

Si la confiance du public est un concept organisateur central dans l'étude des services de police et des attitudes du public envers la police depuis de nombreuses années, ce n'est que plus récemment que la question de la légitimité s'est ajoutée au débat didactique et stratégique. Cet écart dans le temps pourrait s'expliquer en partie par le caractère social et politique du mot « légitimité », puisque les décideurs, les praticiens et même certains chercheurs peuvent chercher à éviter de suggérer que la police pourrait ne pas être légitime. Pourtant, au cours des dix dernières années environ, la considération de la légitimité comme concept des sciences sociales, et sans doute l'aspect déterminant central des relations entre la police et le public, s'est fermement intégrée à la recherche, à la politique et à la pratique relatives aux services de police. Au Royaume-Uni, par exemple, l'Inspectorat des Services constabulaires, des incendies et de sauvetage de Sa Majesté réalise des inspections annuelles des services de police en Angleterre et au pays de Galles, appelées évaluations de l'efficacité, de l'efficience et de la légitimité de la police. La composante « légitimité » de ces évaluations a été lancée en 2014, et les services de police sont jugés d'après un certain nombre de paramètres (comme les données relatives aux plaintes) qui



visent à représenter cet aspect de leur relation avec les collectivités qu'ils servent. Comme pour la confiance, cependant, l'utilisation du terme « légitimité » n'a pas forcément été accompagnée d'une définition rigoureuse de ce que le terme signifie.

Au niveau le plus fondamental, la légitimité concerne la justification du pouvoir (croyons-nous que ceux qui nous gouvernent ont le droit de le faire?) et l'obligation morale d'obéir (croyons-nous que ceux qui nous gouvernent ont le droit de dicter le comportement approprié?) (Coicaud, 2002:10). La légitimité est au cœur de la résolution des problèmes de coordination sociale, où il est nécessaire que des groupes variés, ayant des valeurs différentes et des intérêts conflictuels, s'engagent néanmoins à respecter et à appuyer les solutions autorisées par les autorités centrales. Le concept de la légitimité (c'est-à-dire le droit des autorités de donner des directives et l'obligation correspondante de suivre ces directives) englobe les évaluations que fait le public des détenteurs de pouvoir, de même que la notion d'une relation « convenablement établie » entre, en l'occurrence, la police et le public, l'idée étant que cette relation motive le comportement du public de façons importantes.

Les chercheurs qui s'intéressent à la police et aux autres institutions de justice pénale cernent généralement deux aspects, ou parties constitutives, des jugements de la légitimité qui cadrent de près avec ce schéma général. Le premier est le bien-fondé normatif de l'institution. Le public accepte-t-il, ou rejette-t-il, les allégations implicites et explicites de la police voulant qu'elle soit une institution qui a droit au pouvoir? Centrée autour de l'idée de l'alignement normatif, notre approche suppose que le bien-fondé est jugé en fonction des normes de conduite sociétales (p. ex., la police se conduit-elle de la façon dont la police *devrait* se conduire?), et que les gens tirent des leçons de ces jugements quant à la façon dont ils devraient se comporter en tant que citoyens légitimes (p. ex., devrais-je signaler un crime à la police?). La recherche sur la justice en matière de procédure démontre invariablement que les normes et les valeurs les plus importantes sont celles du processus équitable et des procédures justes. Tel que susmentionné, les attentes qu'ont les gens de la police tournent fréquemment autour des questions du respect, de la dignité, de la voix, de la neutralité, de l'honnêteté et de l'ouverture. Pourtant, d'autres normes et valeurs peuvent aussi revêtir une importance, notamment l'efficacité, l'application du pouvoir dans les limites appropriées et un ensemble global de préoccupations quant à la nature de l'ordre dans la société et aux types de comportements requis pour faire respecter cet ordre (Bradford et Jackson, 2016; Huq et al., 2017; Jackson et al., 2012).

La deuxième composante de la légitimité consiste en un sentiment intériorisé de consentement aux structures d'autorité (convenablement établies). *L'obligation d'obéir* rappelle l'idée de Weber voulant que le pouvoir soit transformé en autorité lorsqu'il est vu comme légitime (Tyler, 2003, 2004). Lorsqu'on reconnaît l'autorité de la police, on ressent une obligation fondée sur les normes d'obéir aux instructions des policiers, ainsi qu'aux règles et directives en vigueur au sein de l'espace social et physique gouverné par la police (Tyler et Jackson, 2013). Il est important de noter que pour être considérée comme une composante de la légitimité, « l'obligation d'obéir » devrait être caractérisée par un *consentement véritablement libre*, c'est-à-dire l'acceptation volontaire des règles et des instructions. Il se pourrait en effet que les gens croient devoir accepter les décisions prises par la police non pas parce qu'ils font partie d'une relation convenablement établie qui leur impose certaines obligations mais, par exemple, parce qu'ils sentent qu'ils n'ont pas le choix ou craignent d'en subir les conséquences s'ils ne le font pas (Bottoms et Tankebe, 2012; Johnson et al., 2014). Le fait d'obéir à des instructions parce qu'on s'y sent obligé ou qu'on a peur n'est pas indicateur de la légitimité. Il est implicite – et parfois explicite (Huq et al., 2017; Van Damme, 2017) – ici que la normativité institutionnelle accorde le droit de dicter le comportement approprié, du moins dans certaines circonstances. Le fait de croire que la police se comporte « de la bonne façon » active un sentiment d'obligation d'agir aussi « de la bonne façon » et, par exemple, de suivre les instructions de la police.

Comme pour la confiance, il n'est pas toujours clair à quoi ou à qui la légitimité se rattache. Selon certains, on a confiance en des individus, mais ce sont les rôles qui sont légitimes (Hawdon, 2008). Ici, la « fonction » de police confère une légitimité aux individus qui remplissent les rôles pertinents, et la légitimité est principalement un attribut institutionnel. Toutefois, la notion de l'autorité charismatique selon Weber établit clairement que ce sont les *individus* qui peuvent invoquer l'obéissance volontaire, et que même si la légitimité est un attribut institutionnel, les directives données par la police viennent manifestement d'individus ou de services de police particuliers, et c'est en fonction d'eux qu'on décide d'y obéir ou non. Donc, comme c'est le cas de la confiance, bien que nous reconnaissons la complexité sous-jacente du concept, nous empruntons l'approche pragmatique voulant



que les questions de sondage faisant référence à une « police » générique non définie couvrent la légitimité aux échelons individuel, organisationnel et institutionnel.

En résumé, nous adoptons le point de vue selon lequel le concept empirique de la légitimité comporte trois caractéristiques particulières dans le contexte des services de police (et, en fait, des autres autorités judiciaires) :

1. Le droit au pouvoir : Les citoyens acceptent ou rejettent l'allégation de la police selon laquelle elle a le droit de détenir un pouvoir, en se fondant sur un jugement global du bien-fondé normatif de l'institution.
2. L'autorité de gouverner : Les citoyens intériorisent une obligation fondée sur les normes d'obéir aux ordres, aux règles et aux lois se rattachant à une institution judiciaire qu'ils jugent appropriée.
3. La motivation : La légitimité influence le comportement en renforçant les obligations positives et négatives. Le fait d'accorder la légitimité à la police renforce la motivation (*a*) à respecter les règles et les ordres qui proviennent de l'institution; et (*b*) à coopérer proactivement à l'atteinte des objectifs de cette institution (p. ex., signaler des crimes, fournir de l'information à la police et témoigner en cour).

Enfin, il est à noter que notre sondage posait trois questions portant sur la légitimité : deux d'entre elles visaient à mesurer l'alignement normatif, tandis que la troisième touchait l'obligation d'obéir. Dans nos propres travaux, nous avons l'habitude de mesurer plusieurs indicateurs de chacune des deux composantes de la légitimité, et constatons généralement que ces composantes sont distinctes sur le plan empirique et positivement corrélées (p. ex., Bradford et al., 2014; Jackson et al., 2013). Nous n'avons toutefois pas eu le choix dans la présente étude en raison du nombre limité d'indicateurs de la légitimité qui étaient mesurés.

Quelle est la relation entre la confiance et la légitimité?

La confiance et la légitimité sont manifestement reliées. Les deux tournent autour de préoccupations normatives quant à la façon dont la police « devrait » se comporter, et en tant qu'aspects des relations des gens avec la police elles ont des antécédents semblables, dont les plus évidents sont les perceptions/expériences de la justice en matière de procédure. Mais cela signifie-t-il qu'elles représentent le même concept, formant une orientation générale des attitudes envers la police? Les travaux empiriques indiquent que ce n'est pas le cas (voir ci-dessous), d'où l'importance de conceptualiser la relation entre les deux concepts.

Pour ce faire, soulignons que la confiance englobe des évaluations et des attentes quant au comportement approprié selon les normes. D'après Hardin (2006:17), « dire que nous avons confiance en vous signifie que nous croyons que vous avez de bonnes intentions envers nous et que vous possédez les compétences nécessaires pour faire ce pour quoi nous vous faisons confiance ». Si, dans un contexte donné, les gens font presque tous confiance à la police pour se montrer efficace et équitable, on peut affirmer qu'en général, ils estiment que la police agit de manière appropriée. En revanche, la légitimité est la croyance voulant qu'une institution ait le droit de détenir un pouvoir et d'être obéie, et en tant que caractéristique de la relation entre la police et le public, elle émerge lorsque le public juge que la police a tendance à agir convenablement. La justification du pouvoir fondée sur des principes qui réside au cœur de la légitimité repose donc sur des jugements selon lesquels la police exerce son pouvoir de façon appropriée selon les normes, c'est-à-dire lorsque le public a confiance en la police (Bradford et al., 2015; Jackson et al., 2012, 2013; Tyler et Jackson, 2014). Nous pouvons donc avancer que la confiance entraîne la légitimité (même si, bien sûr, la légitimité pourrait influencer la façon dont les gens comprennent le comportement de la police).

Parlons aussi de motivation. Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur la confiance et la légitimité en tant qu'aspects de la relation entre la police et le public, qui s'appuient sur les jugements que porte le public sur la police. Mais leurs effets sur le comportement (c'est-à-dire les actions et les activités qu'elles peuvent ou non encourager et motiver chez le public) sont tout aussi importants. Dans le premier cas, et comme le soutiennent PytlikZillig et Kimbrough (2016), il est nécessaire de dissocier la confiance des actions et des comportements involontaires ou auxquels on est contraint. La confiance comporte « une motivation intrinsèque qui provient des états internes et peut encore être influencée par des forces externes, mais... sans qu'on sente qu'on « devrait » ou qu'on « doit » faire quelque chose »



(PytlikZillig et Kimbrough, 2016:31). Les actions motivées par la confiance – par exemple, appeler la police et coopérer dans le cadre d’une enquête – doivent par définition être *volontaires*. Si on agit d’une façon motivée par la dissuasion et la menace du recours à la force, il ne s’agit pas d’un comportement basé sur la confiance, car ce genre de comportement prend appui sur un ensemble d’attentes positives quant à la façon dont la police agira par la suite. Par exemple, les gens seront plus disposés à signaler un cambriolage s’ils ont confiance que les policiers mèneront l’enquête, se montreront professionnels et équitables, les traiteront avec respect et ainsi de suite. Lorsqu’on a de telles attentes positives, on voit l’utilité d’appeler la police parce qu’on croit que la police répondra à l’appel et passera à l’action, ce qui produira des « biens positifs ». Ces « biens » n’ont pas besoin d’être financiers ou même tangibles – les chercheurs qui travaillent avec les victimes de crimes, par exemple, ont noté que l’expérience du respect et de la dignité dans les interactions subséquentes avec la police peut réparer les torts symboliques ou sociaux subis en conséquence de la victimisation.

Comparativement à la confiance, la légitimité entretient une relation beaucoup plus étroite avec le pouvoir et les obligations légales qui se rattachent à la citoyenneté. Elle apporte la notion d’« obligation », du moins en ce qui concerne un sentiment positif d’obligation *morale*. Lorsque les gens estiment que la police se conduit de façon morale, convenable et appropriée, ils croient qu’eux aussi devraient se comporter de façon appropriée selon les normes. Prenons une personne qui tente de décider si elle devrait ou non signaler un crime à la police. Si elle croit que les policiers agissent de manière appropriée selon les normes, elle est susceptible d’agir elle aussi de cette manière (notamment en aidant la police, ou du moins en faisant un effort pour combattre les comportements socialement préjudiciables), puisque le sentiment civique l’incitant à le faire aura été activé. Il se peut donc que la confiance et la légitimité constituent, indépendamment l’une de l’autre, des variables explicatives de la volonté des gens d’adopter un comportement coopératif (comme signaler un crime à la police).

Théorie de la justice en matière de procédure Le fondement central de la confiance et de la légitimité

Nous pouvons maintenant commencer à assembler les diverses composantes. La théorie de la justice en matière de procédure (TJP) est une approche théorique de plus en plus populaire que l’on peut adopter pour voir les relations entre la police et la collectivité et, en particulier, la confiance du public et la légitimité de l’institution (p. ex., Tyler, 1990, 2006, 2009; Tyler et al., 2015). En mettant l’accent sur la génération de relations consensuelles plutôt que coercitives, la TJP rappelle fortement l’idéologie du maintien de l’ordre par consentement : elle part de l’idée que la plupart des gens respectent le droit criminel la plupart du temps parce qu’ils croient que c’est la bonne chose à faire, et non simplement parce qu’il est dans leur propre intérêt de le faire. Les principes clés de la TJP – par exemple, l’idée que les services de police « équitables » entraînent la légitimité et que la légitimité renforce les relations consensuelles entre la police et le public – sont maintenant largement acceptés parmi les chercheurs et les décideurs (p. ex., Groupe de travail du président sur les services de police du 21^e siècle, 2015).

La TJP fait quatre grandes prédictions :

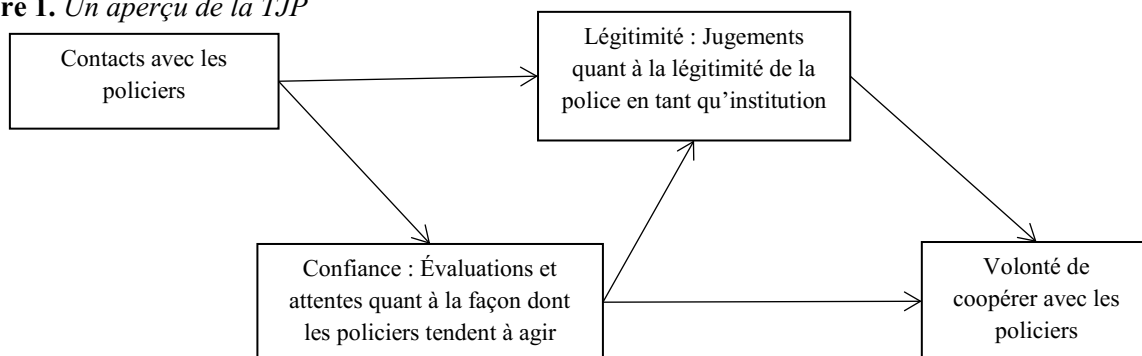
1. que c’est le *style* de l’interaction sociale et la *neutralité* du processus décisionnel dans les contacts entre les individus et les représentants de la justice qui sont cruciaux dans le façonnement du comportement;
2. que les liens sociaux entre les individus et les institutions sont renforcés lorsque les autorités prennent des décisions neutres et équitables, et lorsque les gens sont traités d’une façon qui est reconnue comme équitable, respectueuse et légale – et non fondée sur des préjugés et des stéréotypes;
3. qu’il ressort de ces liens sociaux le sentiment que les autorités judiciaires sont légitimes, c’est-à-dire que la police et les tribunaux ont le droit de détenir un pouvoir et de dicter le comportement approprié, et sont moralement en droit de s’attendre à la coopération et à la conformité du public;
4. que la légitimité favorise des modes normatifs de coopération et de conformité qui sont tous deux plus stables et plus durables à long terme que les modèles de politique fondés sur la dissuasion, la sanction et la peur d’être puni.



À l'intérieur de ce cadre, la vaste majorité de la recherche antérieure sur la TJP s'est concentrée sur quatre secteurs de préoccupation particuliers : a) les aspects du comportement de la police auxquels les gens accordent le plus d'importance dans leurs interactions avec les policiers; b) les dimensions à partir desquelles les gens font ou ne font pas confiance à la police; c) le lien entre divers jugements de la confiance et les jugements quant à la légitimité de la police; et d) le lien entre, d'une part, les perceptions de l'équité et les jugements de la légitimité et, d'autre part, les intentions comportementales de respecter la loi et de coopérer avec la police, ainsi que d'autres résultats. Cette trajectoire de la recherche reflète le fait que jusqu'à présent, on s'est surtout attardé à la validité de certains des principaux arguments de la TJP. On ne peut nier que ces travaux en ont fait beaucoup pour valider certaines des hypothèses clés de la TJP, bien que de plus amples recherches s'imposent.

Des aspects clés de la TJP peuvent être testés grâce aux données actuelles. La figure 1 donne un aperçu du cadre, en reliant : (i) le contact des gens avec la police (amorcé par la police et amorcé par le citoyen); (ii) la question de savoir si les gens font confiance à la police pour nouer le dialogue avec la collectivité et agir de manière équitable, efficace et légale; (iii) la question de savoir s'ils voient la police comme un détenteur de pouvoir légitime; et (iv) leur volonté de coopérer avec les policiers. La modélisation des données d'après ce cadre nous permet de confirmer les concepts clés en étudiant la mesure dans laquelle les corrélations entre eux correspondent aux études réalisées à ce jour, en plus de nous aider à cerner les indicateurs « clés » (voir ci-dessous). Nous notons également que l'inclusion de la coopération dans l'analyse produit un résultat tangible au chapitre de la confiance et de la légitimité, lequel peut contribuer à rendre ces concepts plus « réels » et à accroître leur pertinence pour les décideurs et autres personnes qui utilisent les données de sondage.

Figure 1. *Un aperçu de la TJP*



La discussion conceptuelle ci-dessus a fait ressortir un certain nombre de concepts que nous croyons essentiels à la définition de la relation entre la police et le public, à tout le moins du point de vue subjectif du public, et qui devraient donc se refléter dans les indicateurs clés :

- La confiance, en tant qu'évaluations et attentes à l'égard :
 - de la justice en matière de procédure;
 - de l'engagement communautaire;
 - de la justice distributive;
 - de l'efficacité;
 - du respect des limites.

- La légitimité, en tant que jugements de valeur prenant la forme de :
 - l'alignement normatif avec la police;
 - l'obligation morale d'obéir à la police.

- La coopération, en tant qu'empressement à aider la police, à l'appuyer et à travailler avec elle.



Méthodologie

Les données utilisées pour ce projet n'ont pas été recueillies par les auteurs, mais plutôt par Corporate Research Associates dans un sondage dirigé par le Service de police régional d'Halifax avec l'appui du Service de police de Calgary et du Service de police d'Ottawa. Entre le 10 et le 22 janvier 2018, les données ont été collectées au moyen de sondages en ligne ciblant un minimum de 500 répondants de chacun des groupes suivants : résidents de la Municipalité régionale d'Halifax, résidents de la région de Calgary, résidents de la région d'Ottawa, résidents de régions rurales partout au Canada et résidents ayant indiqué que le français était leur langue première. La taille d'échantillon finale pour le sondage était de 2 527 répondants. Les questions démographiques étaient présentées aux répondants au début du sondage. Elles étaient suivies des questions relatives aux attitudes, qui apparaissaient dans un ordre aléatoire par thème et à l'intérieur de chaque thème, de manière à ce que soient pris en compte les effets potentiels de l'ordre dans lequel les questions sont posées (voir l'instrument de sondage à l'annexe B).

Mesures

Le sondage comportait les mesures suivantes :

Justice en matière de procédure (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- La police traite les gens équitablement.
- La police traite les gens avec respect.
- La police prend des décisions fondées sur des faits.
- La police respecte les droits des gens.
- La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.
- La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.
- La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.
- La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.
- La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.
- Le [service de police] est un organisme intègre.
- Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.
- À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?

Justice distributive (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.
- La police traite tout le monde de la même manière.
- La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.
- La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.

Engagement (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.
- La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.
- Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.
- La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.

Efficacité (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- En général, dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que [votre service de police] est efficace lorsqu'il s'agit de résoudre les crimes impliquant de la violence?
- En général, dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que [votre service de police] est efficace lorsqu'il s'agit de résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?
- En général, dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que [votre service de police] est efficace lorsqu'il s'agit de répondre rapidement aux demandes d'aide?



Respect des limites du pouvoir légitime (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage abuse de son pouvoir?

Légitimité (jamais/toujours, échelle à 5 points)

- La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.
- J'appuie généralement la façon dont agit la police.
- J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.

Coopération (désaccord/accord, échelle à 5 points)

- J'aiderais la police si elle me le demandait.
- J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.
- J'appellerais la police pour signaler un crime.
- Je signalerais des activités suspectes à la police.
- J'aiderais la police en témoignant en cour.

Contact amorcé par la police (oui/non et insatisfait/satisfait, échelle à 5 points)

- Au cours des deux dernières années, la police vous a-t-elle approché, arrêté ou contacté pour quelque raison que ce soit?
- À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s'est produit?

Contact amorcé par le citoyen (oui/non et insatisfait/satisfait, échelle à 5 points)

- Au cours des deux dernières années, avez-vous approché ou contacté la police pour quelque raison que ce soit?
- À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s'est produit?

Confiance en la police (médiocre/excellente, échelle à 5 points)

- Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage?
- Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le pays?

Victimisation (oui/non)

- Au cours des deux dernières années, avez-vous été victime d'un crime?

Sécurité perçue (insatisfait/satisfait, échelle à 5 points)

- De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?

Désordre perçu (pas un problème/gros problème, échelle à 5 points)

Dans votre voisinage, à quel point est-ce que les situations suivantes sont un problème :

- des soirées ou des voisins bruyants?
- des gens qui traînent dans les rues?
- des déchets ou des ordures qui traînent?
- du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules?
- des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion?
- des gens qui consomment ou vendent des drogues?
- des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics?



Constatations

Échelonnage

La première étape de l'analyse faisait appel à une analyse factorielle confirmatoire (AFC) pour évaluer les propriétés d'échelonnage des mesures des concepts, qui ont été opérationnalisés à l'aide de multiples indicateurs (justice en matière de procédure, justice distributive, engagement, efficacité, légitimité et coopération). Comme suite à notre discussion conceptuelle (ci-dessus), nous pourrions supposer *a priori* que la confiance est une « chose » composée de cinq composantes (au même titre que la légitimité, quoique celle-ci compte seulement deux composantes). Nous empruntons une approche différente. En effet, nous nous posons la question empirique de savoir si les composantes de la confiance représentent le même concept, ou plutôt des aspects distincts des perceptions et des compréhensions qu'ont les gens de la police – par exemple, les gens font-ils des évaluations distinctes de l'équité et de l'efficacité?

Dans cette veine, nous adoptons une approche réfléchie du processus de mesure. Nous supposons que divers aspects de la confiance, de la légitimité et ainsi de suite sont des concepts psychologiques non observables, dont la présence peut être déduite par l'effet qu'ils produisent sur ce que nous pouvons observer (en l'occurrence, la façon dont les répondants ont répondu aux questions qui leur ont été présentées). Nous traitons les mesures comme des indicateurs imparfaits du concept sous-jacent qui sont sujets aux erreurs de mesure. Nous supposons : (a) que les corrélations entre les mesures font qu'elles évaluent le même concept d'intérêt sous-jacent; et (b) que la variance qui n'est pas partagée constitue une erreur de mesure. Il est à noter que nous n'adoptons pas une position ferme sur la causalité, et plus particulièrement sur l'idée que le concept latent cause une variation dans les divers indicateurs, ce qui signifie que nous sommes relativement souples quant à la possibilité que l'inclusion d'autres variables dans les modèles ajustés (p. ex., des indicateurs sociodémographiques) puisse influencer sur les estimations des paramètres.

Les résultats d'une série de modèles d'AFC ajustés obtenus à l'aide de MPlus 7.2 sont présentés dans le tableau 1 (on a modélisé les indicateurs par catégories et permis la covariation de tous les concepts latents). Chaque modèle inclut aussi l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime, réglé de manière à entretenir une corrélation avec les variables latentes. Les statistiques liées à l'ajustement exact et à l'ajustement approximatif donnent à penser que le modèle à six facteurs (M1) et les divers modèles à cinq facteurs (M2a-M2d) conviennent bien aux données, du moins selon les statistiques liées à l'ajustement approximatif, où on cherche habituellement à obtenir un index de correspondance confirmatoire (ICC) supérieur à 0,95, un index de Tucker et Lewis (ITL) supérieur à 0,95 et une erreur d'approximation quadratique moyenne (EAQM) inférieure à 0,08 (voir Hu et Bentler, 1999). Le modèle à quatre facteurs – qui combine la justice en matière de procédure, la justice distributive et l'engagement (M3) – affiche un ajustement approximatif relativement faible, du moins lorsqu'il est jugé en fonction de l'EAQM.

Tableau 1. Statistiques pour les modèles d'AFC ajustés

Modèle		Chi carré	ddl	<i>p</i>	EAQM	EAQM IC à 90 %	ICC	ITL
M1	Six facteurs	5 782	444	<0,0005	0,069	0,067; 0,071	0,981	0,979
M2a	Cinq facteurs (combine la justice en matière de procédure et la légitimité)	7 768	450	<0,0005	0,080	0,079; 0,082	0,975	0,972
M2b	Cinq facteurs (combine la justice en matière de procédure et l'engagement)	7 428	450	<0,0005	0,078	0,077; 0,080	0,976	0,973
M2c	Cinq facteurs (combine la justice en matière de procédure et la justice distributive)	11 356	450	<0,0005	0,098	0,096; 0,099	0,962	0,958
M2d	Cinq facteurs (combine l'engagement et l'efficacité)	6 568	450	<0,0005	0,073	0,072; 0,075	0,979	0,977
M3	Quatre facteurs (combine la justice en matière de procédure, la justice distributive et l'engagement)	13 177	455	<0,0005	0,105	0,104; 0,107	0,956	0,952



Nous sommes d’avis que le modèle à six facteurs est légèrement mieux, quoiqu’il soit important de noter la présence d’un chevauchement extrêmement étroit entre la justice en matière de procédure, la justice distributive, l’engagement communautaire et la légitimité (cf Jackson et al., 2012; Jackson et Kuha, 2016). Nous devons aussi mentionner que, dans le modèle à six facteurs, les valeurs pour la saturation d’un facteur et le R^2 sont toutes relativement élevées, ce qui indique la présence de bonnes propriétés d’échelonnage. Toutes les valeurs normalisées pour la saturation d’un facteur sont présentées à l’annexe A. Pour la justice en matière de procédure, la saturation d’un facteur varie entre 0,66 et 0,93, et le R^2 entre 0,43 et 0,87. Pour l’engagement, la saturation d’un facteur varie entre 0,85 et 0,87, et le R^2 entre 0,72 et 0,76. Pour la justice distributive, la saturation d’un facteur varie entre 0,92 et 0,96, et le R^2 entre 0,85 et 0,93. Pour l’efficacité, la saturation d’un facteur varie entre 0,72 et 0,84, et le R^2 entre 0,52 et 0,70. Pour la légitimité, la saturation d’un facteur varie entre 0,72 et 0,92, et le R^2 entre 0,52 et 0,85. Pour la volonté de coopérer, la saturation d’un facteur varie entre 0,83 et 0,92, et le R^2 entre 0,69 et 0,85.

Le tableau 2 présente les corrélations entre les variables latentes estimées dans le modèle d’AFC à six facteurs (y compris, en outre, l’unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime). Nous observons des associations bivariées particulièrement étroites entre : (a) la justice en matière de procédure et l’engagement ($r = 0,90$); (b) la justice en matière de procédure et la justice distributive ($r = 0,88$); (c) la justice en matière de procédure et la légitimité ($r = 0,88$); (d) l’engagement et la légitimité ($r = 0,85$); (e) l’engagement et la justice distributive ($r = 0,84$); et (f) l’engagement et l’efficacité ($r = 0,84$).

Tableau 2. *Corrélations entre les concepts latents du modèle d’AFC à six facteurs (plus l’unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime)*

	1	2	3	4	5	6	7
1. Respect des limites du pouvoir légitime	-						
2. Justice en matière de procédure	0,51***	-					
3. Engagement	0,43***	0,90***	-				
4. Justice distributive	0,44***	0,88***	0,84***	-			
5. Efficacité	0,35***	0,77***	0,84***	0,68***	-		
6. Légitimité	0,51***	0,88***	0,85***	0,78***	0,71***	-	
7. Volonté de coopérer	0,36***	0,62***	0,65***	0,49***	0,54***	0,73***	-

Afin d’évaluer l’impact de la langue utilisée dans le sondage, nous avons ajusté le modèle d’AFC à six facteurs pour les répondants ayant rempli le questionnaire en anglais et pour les répondants ayant rempli le questionnaire en français. L’ajustement était bon dans les deux cas (anglais : EAQM 0,072 [IC à 90 % 0,070; 0,073]; ICC 0,982; ITL 0,979; français : EAQM 0,064 [IC à 90 % 0,061; 0,067]; ICC 0,982; ITL 0,979). Nous avons également testé le modèle séparément pour les répondants vivant en région urbaine et les répondants vivant en région rurale, ce qui nous a encore permis de constater un bon ajustement dans les deux cas (région urbaine : EAQM 0,071 [IC à 90 % 0,069; 0,073]; ICC 0,980; ITL 0,977; région rurale : EAQM 0,063 [IC à 90 % 0,059; 0,067]; ICC 0,987; ITL 0,985). Ce bon ajustement, combiné avec des valeurs normalisées semblables pour la saturation d’un facteur (voir l’annexe A), indique que le fait de remplir le sondage en anglais ou en français, ou de vivre dans une région urbaine ou rurale, avait peu d’importance.

Variables explicatives des attitudes du public

Afin de déterminer si la confiance, la légitimité et la coopération varient entre les principaux groupes sociaux, nous avons calculé une régression pour chacun des six concepts latents (justice en matière de procédure, engagement, justice distributive, efficacité, légitimité et volonté de coopérer) en fonction de l’âge, du genre, du revenu, de l’ethnie, de la langue utilisée pour remplir le sondage (français ou anglais) et de la région (rurale ou urbaine). Nous avons aussi calculé une régression pour le respect des limites du pouvoir légitime (comme unique indicateur) en fonction des mêmes caractéristiques démographiques. Le tableau 3 résume les résultats de ces régressions. Il est à noter que le tableau 3 montre des associations partielles (p. ex., l’association observée entre l’âge et la justice en matière de procédure tient compte des divers rôles que jouent le genre, le revenu, l’ethnie, la langue de réponse au sondage et la région). Les données étant tirées d’une enquête transversale, nous tirons des déductions



descriptives et non causales. Il est à noter également que le genre, l'ethnie, la langue et le type de région sont toutes des variables nominales dont les catégories de référence sont les suivantes : homme, Blanc, anglais et urbaine.

Nous observons des effets statistiques invariablement positifs au chapitre de l'âge : plus les gens sont âgés, plus ils ont une opinion positive de la police. Une tendance semblable émerge en ce qui concerne le revenu, c'est-à-dire que plus les gens gagnent, plus ils ont une opinion positive de chaque aspect du comportement de la police, sauf l'efficacité (aucune association statistiquement significative n'a été constatée). Nous avons observé des effets découlant du genre pour la légitimité et la coopération seulement : les femmes avaient tendance, en moyenne, à accorder davantage de légitimité à la police que les hommes, et étaient plus disposées qu'eux à coopérer avec la police. Sur le plan de l'ethnie², comparativement aux répondants s'étant identifiés principalement comme des Blancs, les répondants noirs et sud-asiatiques tendaient à avoir des attitudes envers la police plus négatives et plus positives respectivement. De façon générale, nous avons constaté peu de différence entre les attitudes exprimées par les répondants s'étant identifiés principalement comme des Blancs, et les Chinois ou les répondants regroupés dans la catégorie « Autre ». Les répondants ayant rempli le sondage en français avaient tendance à faire état de niveaux plus élevés d'équité (justice en matière de procédure, justice distributive et respect des limites du pouvoir légitime) et d'efficacité que ceux l'ayant rempli en anglais. Enfin, les répondants vivant en région rurale avaient tendance à considérer la police comme légèrement moins efficace que les répondants vivant en milieu urbain.

² On a demandé aux répondants d'indiquer à quel groupe racial ou culturel ils appartenaient. La majorité se sont identifiés comme des Blancs ($n = 2\,214$; 88 %), et de plus petits nombres comme des Sud-Asiatiques ($n = 44$; 2 %), des Chinois ($n = 62$; 2,5 %) et des Noirs ($n = 48$; 2 %). Comme les nombres de personnes dans chacun des autres groupes (28 membres des Premières Nations, 28 Arabes, 25 Latino-Américains et 10 Asiatiques du Sud-Est) étaient trop petits pour être analysés, nous avons créé une catégorie « Autre » ($n = 159$; 6 %).



Tableau 3. Variables explicatives démographiques des attitudes du public envers la police

	Âge	Femme	Revenu	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	Autre	Français	Rurale
Justice en matière de procédure	0,007***	0,049	0,048***	0,507***	-0,035	-0,437***	-0,045	0,149***	0,042
Justice distributive	0,005***	-0,003	0,035**	0,684***	0,184	-0,325*	-0,004	0,165***	0,092
Engagement	0,007***	0,071	0,055***	0,591***	-0,029	-0,476**	-0,066	-0,065	-0,001
Efficacité	0,004**	0,069	-0,001	0,347*	-0,142	-0,207	-0,044	0,103*	-0,122*
Respect des limites du pouvoir légitime	0,010***	-0,006	0,070***	-0,116	-0,151	-0,241	-0,087	0,217***	0,021
Légitimité	0,009***	0,125**	0,063***	0,490***	-0,118	-0,431***	-0,159	0,079	-0,016
Coopération	0,013***	0,226***	0,096***	0,363*	-0,405**	-0,335*	-0,136	0,002	-0,016

Tableau 4. Variables explicatives démographiques, et liées à la victimisation, à la sécurité perçue et au désordre perçu, des attitudes du public envers la police

	Âge	Femme	Revenu	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	Autre	Français	Rurale	Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu
Justice en matière de procédure	0,005***	0,074	0,019	0,518***	0,000	-0,539***	0,001	0,131**	0,049	-0,122*	0,468***	-0,077***
Justice distributive	0,003*	0,022	0,008	0,677***	0,217	-0,377*	0,046	0,142**	0,085	-0,167**	0,360***	-0,077***
Engagement	0,006***	0,102*	0,027*	0,613***	0,012	-0,544***	-0,012	0,042	0,008	-0,137*	0,492***	-0,048*
Efficacité	0,003	0,088*	-0,033*	0,331*	-0,122	-0,290	-0,007	0,073	-0,128*	-0,151**	0,463***	-0,058**
Respect des limites du pouvoir légitime	0,007***	0,019	0,038**	-0,114	-0,124	-0,308	-0,012	0,174***	0,023	-0,131*	0,260***	-0,234***
Légitimité	0,008***	0,138***	0,038***	0,484***	-0,093	-0,514***	-0,122	0,054	-0,010	-0,109*	0,382***	-0,069**
Coopération	0,012***	0,231***	0,076***	0,334*	-0,399**	-0,388**	-0,107	-0,033	-0,015	-0,107	0,282***	-0,040



Nous avons ensuite ajouté trois facteurs (expérience de la victimisation, sécurité perçue et désordre perçu) aux divers modèles de modélisation par équation structurelle (MES). Comme avant, nous avons calculé une régression pour les six concepts latents (justice en matière de procédure, engagement, justice distributive, efficacité, légitimité et volonté de coopérer), de même que l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime, en fonction de l'âge, du genre, du revenu, de l'ethnie, de la langue utilisée pour remplir le sondage (français ou anglais) et de la région (rurale ou urbaine). Mais nous avons aussi inclus le statut de victime (oui ou non dans les deux dernières années), la sécurité perçue et le désordre perçu (nous avons sauvegardé les scores d'une AFC à un facteur des sept questions relatives au désordre perçu afin de créer un seul score composite)³.

Le tableau 4 résume les résultats. Au chapitre de la victimisation, nous observons une tendance constante, les victimes ayant tendance à être un peu plus négatives à l'égard de la police que les répondants n'ayant jamais été des victimes. Les résultats sont aussi uniformes en ce qui concerne la sécurité perçue, puisque les gens qui sont insatisfaits de la sécurité dans leur voisinage ont tendance à adopter des attitudes plus négatives envers la police que les gens qui sont satisfaits de la sécurité. Il vaut la peine de mentionner que l'effet statistique de la sécurité perçue est beaucoup plus important que celui du statut de victime : l'effet statistique de ce dernier est de 0 ou 1, avec des coefficients se situant quelque part entre -0,10 et -0,20, alors que l'effet statistique de la sécurité perçue varie entre 1 et 5, avec des coefficients se situant quelque part entre 0,25 et 0,50. Pour sa part, le désordre perçu constitue une variable explicative négative relativement faible : les gens qui voient le désordre autour d'eux ont des attitudes plus négatives envers la police que les gens pour qui ce n'est pas le cas (le score composite varie entre 0 et 4, et la plupart des coefficients se situent entre -0,05 et -0,10). Enfin, les effets statistiques du revenu se rapprochent de zéro lorsque le statut de victime, la sécurité perçue et le désordre perçu sont inclus dans les divers modèles, ce qui porte à croire que, comparativement aux personnes à revenu élevé, les personnes ayant un faible revenu sont plus susceptibles d'être des victimes, de ne pas se sentir en sécurité et de percevoir le désordre autour d'elles.

Tester la théorie de la justice en matière de procédure

La figure 2 illustre les principales constatations de la MES ajustée qui représente un test de la TJP. Il est à noter que nous ne déduisons pas de relations de causalité, car nous analysons les données d'une enquête transversale et l'ajout de nouvelles variables pourrait influencer sur les estimations des paramètres.

En commençant par la droite du modèle, nous avons constaté que tout juste plus de la moitié (57 %) de la variation dans la coopération peut s'expliquer par les diverses variables explicatives. En particulier, la légitimité prédit fortement la coopération ($B = 0,745$; $p < 0,001$), tout comme l'engagement ($B = 0,353$; $p < 0,001$) et la justice distributive ($B = -0,334$; $p < 0,001$)⁴. Ces constatations

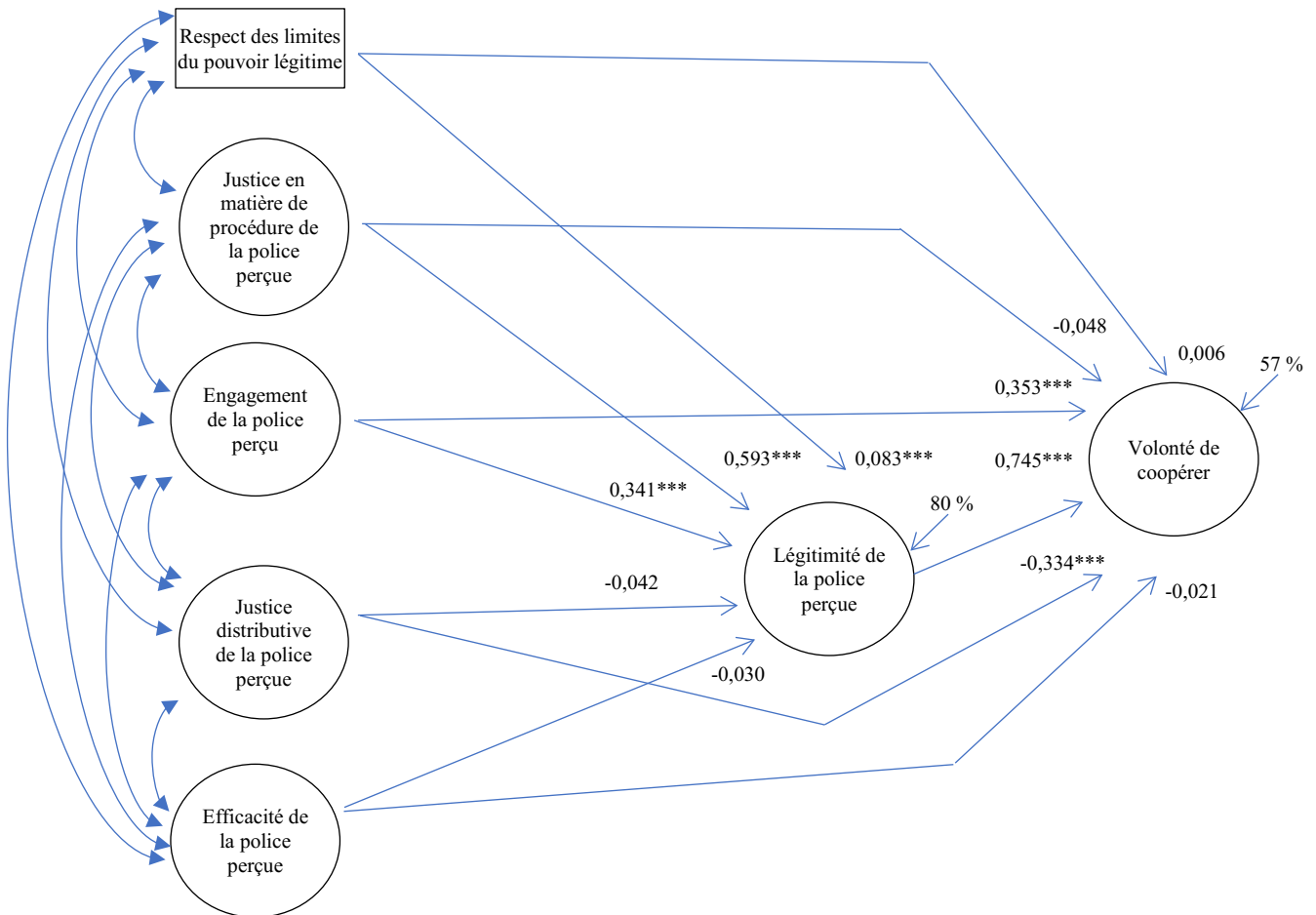
³ Un modèle d'AFC à 1 facteur convenait bien aux données selon les statistiques liées à l'ajustement approximatif (EAQM 0,046 [IC à 90 % 0,038; 0,056]; ICC 0,995; ITL 0,993). Les valeurs pour la saturation d'un facteur et le R^2 étaient toutes relativement élevées, ce qui indique la présence de bonnes propriétés d'échelonnement. La saturation d'un facteur normalisée variait entre 0,69 et 0,86, et le R^2 entre 0,48 et 0,74. Les deux indicateurs dont la saturation d'un facteur était la plus élevée étaient « des gens qui traînent dans les rues » et « des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics ».

⁴ Il convient de formuler des observations sur l'association partielle négative entre la justice distributive et la coopération. Ce genre d'association peut se produire lorsque les variables explicatives entretiennent une corrélation étroite les unes avec les autres et avec la variable dépendante. La « colinéarité » s'entend de la situation où une variable explicative entretient une forte corrélation avec une autre variable explicative; la « multi-colinéarité » s'entend de la situation où il est possible de prédire une variable explicative de façon linéaire à partir d'une combinaison d'autres variables explicatives, et ce, avec un haut degré d'exactitude. Pour y voir plus clair, nous avons exécuté à nouveau le modèle, mais cette fois en utilisant seulement la justice distributive pour prédire la coopération ($B = 0,49$; $p < 0,001$). Nous avons ensuite ajouté la justice en matière de procédure comme deuxième variable explicative de la coopération ($B = 0,84$; $p < 0,001$) avec la justice distributive ($B = -0,25$; $p < 0,001$). Il convient de noter le changement de signe : celui-ci est positif lorsque la justice en matière de procédure n'est pas incluse dans le modèle de régression, et négatif lorsqu'elle est incluse. Il en est ainsi parce que la justice distributive entretient une forte corrélation avec la justice en matière de procédure ($r = 0,88$ dans ce modèle particulier). En pareil cas, il peut être quelque peu artificiel de penser à l'effet qu'aurait une augmentation unitaire dans un concept (en l'occurrence la justice distributive) sur le niveau attendu du résultat, alors que l'autre concept (en l'occurrence la justice en matière de procédure) serait *maintenu constant*. Quelle que soit la valeur fixe de la justice en matière de procédure, il n'y a pas beaucoup de variation dans la justice distributive, d'où la difficulté de déterminer avec exactitude l'existence de



indiquent qu'une bonne partie de la variation dans la coopération peut s'expliquer par la légitimité et l'engagement : les gens qui voient la police comme légitime, et qui estiment que les policiers nouent le dialogue avec la collectivité, sont plus susceptibles d'indiquer être disposés à coopérer avec la police, que les gens qui voient la police comme illégitime et ne croient pas que les policiers nouent le dialogue avec la collectivité.

Figure 2. Modèle ajusté découlant d'une MES visant à tester la théorie de la justice en matière de procédure



En ce qui concerne les variables explicatives de la légitimité, nous constatons que tout juste plus des trois quarts (80 %) de la variation dans la légitimité s'explique par les divers concepts présents dans le modèle. Il ressort une fois de plus que la justice en matière de procédure et l'engagement sont importants. En effet, la justice en matière de procédure prédit fortement et positivement la légitimité ($B = 0,59$; $p < 0,001$), tandis que l'engagement prédit modérément et positivement la légitimité ($B = 0,34$; $p < 0,001$). Il est à noter que pour sa part, le respect des limites du pouvoir légitime prédit faiblement et positivement la légitimité ($B = 0,08$; $p < 0,001$). Il est raisonnable de conclure, d'après ces constatations, que la justice en matière de procédure et l'engagement pourraient constituer, pour les répondants, des normes importantes quant à la façon dont les policiers devraient se comporter; autrement dit, lorsque les policiers enfreignent ces normes, ils risquent de perdre leur légitimité aux yeux de ceux qu'ils sont censés servir et protéger (même si bien sûr il s'agit de données d'observation, ce qui nous empêche de nous prononcer significativement sur les liens de

corrélations partielles. Nous recommandons donc d'interpréter avec prudence la relation négative estimée entre la justice distributive et la coopération dans la figure 2.



causalité). Le tableau 5 montre les corrélations à deux variables entre les cinq concepts à gauche du modèle (figure 2), lesquelles correspondent aux corrélations présentées dans le tableau 2.

Tableau 5. *Corrélations entre les concepts du modèle ajusté découlant de la MES*

Variabes	Respect des limites du pouvoir légitime	Justice en matière de procédure	Engagement communautaire	Justice distributive	Efficacité
Respect des limites du pouvoir légitime	-----				
Justice en matière de procédure	0,466***	-----			
Engagement communautaire	0,395***	0,902***	-----		
Justice distributive	0,406***	0,878***	0,837***	-----	
Efficacité	0,318***	0,773***	0,835***	0,683***	-----

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Qu'en est-il des contacts entre la police et les citoyens? La figure 1 comptait deux couches médiatrices (la confiance et la légitimité) entre le contact et la coopération. Nous avons exécuté à nouveau la MES illustrée dans la figure 2, cette fois en incluant le contact avec la police comme une variable explicative de la confiance. Il en ressort trois points dignes de mention. D'abord, il y a asymétrie dans les effets statistiques estimés du contact, puisque les contacts reçus négativement étaient liés à des niveaux attendus de coopération plus bas et les contacts reçus positivement à des niveaux attendus de coopération plus élevés, mais les effets statistiques négatifs étaient plus grands que les effets statistiques positifs. Ensuite, les effets statistiques positifs étaient plus grands pour les contacts *amorçés par le citoyen* que pour les contacts *amorçés par la police*. Et enfin, les relations statistiques allant du contact à la coopération passent en grande partie par l'engagement, la justice en matière de procédure et la légitimité. Le contact négatif est associé à de bas niveaux moyens d'engagement, de justice en matière de procédure et de légitimité, qui sont à leur tour associés à de bas niveaux de coopération. En revanche, le contact positif est associé à de hauts niveaux moyens d'engagement, de justice en matière de procédure et de légitimité, qui sont à leur tour associés à de hauts niveaux de coopération.

Tableau 6. *Effets statistiques indirects du contact entre la police et les citoyens sur la volonté de coopérer*

RELATION STRUCTURELLE ENTRE LE	ET LA COOPÉRATION, EN PASSANT PAR...	<i>B</i>
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par la police	l'engagement	-0,103***
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par la police	la justice en matière de procédure et la légitimité	-0,097***
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par la police	l'engagement et la légitimité	-0,066***
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par le public	l'engagement	-0,065***
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par le public	la justice en matière de procédure et la légitimité	-0,060***
Contact reçu <i>négativement</i> amorcé par le public	l'engagement et la légitimité	-0,041***
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par la police	l'engagement	0,030**
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par la police	la justice en matière de procédure et la légitimité	0,032***
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par la police	l'engagement et la légitimité	0,019**
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par le public	l'engagement	0,051***
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par le public	la justice en matière de procédure et la légitimité	0,048***
Contact reçu <i>positivement</i> amorcé par le public	l'engagement et la légitimité	0,032***

Évaluer les indicateurs uniques

La prochaine étape de l'analyse transfère notre attention vers la détermination d'un sous-ensemble de 50 mesures pouvant servir d'ensemble d'indicateurs harmonisé partout au Canada (voir l'annexe A). La plupart des concepts ont été mesurés à l'aide de multiples indicateurs, ce qui représente une bonne pratique, mais il est important de se montrer pragmatique. Pouvons-nous utiliser un plus petit nombre



d'indicateurs pour bien mesurer chacun des divers concepts? Nous basons nos recommandations sur quatre critères :

1. les considérations conceptuelles (p. ex., on attribue généralement à la justice en matière de procédure au moins trois aspects, à savoir le traitement équitable, le processus décisionnel équitable et la prestation d'une voix);
2. les valeurs de la saturation d'un facteur pour chacune des AFC dont les résultats sont présentés aux tableaux 1 et 2;
3. une analyse de substituabilité pour chacune des AFC (qui fait appel à un seul indicateur pour prédire un concept latent pertinent);
4. une analyse de substituabilité pour les variables explicatives de chacune des AFC.

Dans le cadre de cet exercice subjectif, il a fallu équilibrer plusieurs éléments différents afin de formuler des recommandations concrètes. Vous trouverez un résumé de nos recommandations dans la section qui suit.

Justice en matière de procédure

Commençons par la justice en matière de procédure. Nous recommandons d'inclure trois questions, en partie parce que la justice en matière de procédure est en soi multidimensionnelle, et en partie pour refléter l'importance cruciale de la TJP lorsqu'il s'agit d'expliquer la confiance globale et la légitimité. Au chapitre du processus décisionnel, l'ensemble de questions original contenait deux mesures. Nous recommandons « *La police prend des décisions fondées sur des faits* » parce que l'autre mesure du processus décisionnel (« *À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?* ») affichait la plus basse saturation d'un facteur dans l'AFC de la justice en matière de procédure, et le plus bas coefficient de régression lorsqu'elle était utilisée comme unique indicateur de la justice en matière de procédure prédisant la légitimité (comparativement au coefficient de régression pour la justice en matière de procédure en tant que concept latent prédisant la légitimité). Cette mesure donnait toutefois les meilleurs résultats pour la substituabilité des caractéristiques démographiques. Ensemble, chacun de ces indicateurs constituerait un bon choix, mais nous penchons pour « *La police prend des décisions fondées sur des faits* » parce qu'il a obtenu de meilleurs résultats que l'autre mesure du processus décisionnel à deux des trois critères.

Le sondage contenait un certain nombre de mesures du traitement interpersonnel, ainsi que quelques questions portant sur les motifs honorables (p. ex., « *Le [service de police] est un organisme intègre* », « *La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles* » et « *Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent* »). Nous recommandons la mesure « *La police traite les gens avec respect* » parce qu'elle a obtenu les meilleurs résultats aux trois critères. Elle s'est classée au deuxième rang pour la saturation d'un facteur dans l'AFC de la justice en matière de procédure, et pour le coefficient de régression lorsqu'elle a été utilisée comme unique indicateur de la justice en matière de procédure prédisant la légitimité. Elle se situe dans la moyenne au chapitre de la substituabilité et a aussi l'avantage d'être un peu plus précise que, par exemple, « *La police traite les gens équitablement* ». En effet, les répondants pourraient interpréter « équitablement » de plus de façons différentes que « avec respect », notamment parce qu'on considère souvent le respect comme faisant partie de l'équité. La mesure « *La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles* » a aussi obtenu d'assez bons résultats dans l'analyse, quoique son caractère vague puisse être perçu à la fois comme une force et une faiblesse.

Justice distributive

Pour la justice distributive, nous recommandons « *La police offre la même qualité de service à tous les citoyens* ». Cette question affichait la plus haute saturation d'un facteur dans l'AFC de la justice distributive ainsi que le plus haut coefficient de régression (avec une autre mesure) lorsqu'elle était utilisée comme unique indicateur de la justice distributive prédisant la légitimité, et occupait le premier rang (avec une autre mesure) pour la substituabilité des caractéristiques démographiques. La mesure « *La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit* » a également obtenu de bons résultats. Il s'agirait donc d'une bonne question de rechange, même si son accent sur



le traitement équitable de tous pourrait être vu à la fois comme une force (elle est sans doute plus précise que celle portant sur la qualité du service) et comme une faiblesse (elle renvoie à l'équité dans le traitement interpersonnel et le processus décisionnel, mais plutôt sur le plan de la répartition égale de la justice en matière de procédure parmi les groupes de la société).

Engagement communautaire

Ici, nous recommandons soit « *La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité* », soit « *Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin* ». Si nous devons choisir une seule mesure, nous choisissons la première, car elle se rapporte plus clairement aux préférences de la collectivité; cependant, les deux questions ont obtenu de bons résultats en ce qui concerne la saturation d'un facteur dans l'AFC de la justice distributive, le coefficient de régression obtenu lorsqu'elles étaient utilisées comme uniques indicateurs de la justice distributive prédisant la légitimité, et la substituabilité.

Efficacité

Pour mesurer l'efficacité, nous recommandons les deux indicateurs suivants : « *Répondre rapidement aux demandes d'aide?* » et « *Résoudre les crimes impliquant de la violence?* ». Les deux ont obtenu de bons résultats en ce qui concerne la saturation d'un facteur dans l'AFC de l'efficacité, et le coefficient de régression obtenu lorsqu'ils étaient utilisés comme indicateurs uniques de l'efficacité prédisant la légitimité. Pour ce qui est de la substituabilité, « *Répondre rapidement aux demandes d'aide?* » a obtenu de moins bons résultats mais, en l'occurrence, nous estimons que les résultats aux deux autres critères sont les plus diagnostiques. Il vaut la peine de mentionner que ces deux questions se rapportent à des aspects distincts de la « mission » de la police, à savoir lutter contre la criminalité et aider les personnes dans le besoin.

Légitimité

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les chercheurs établissent généralement une distinction entre le bien-fondé normatif d'une institution, et la mesure dans laquelle les gens ressentent l'obligation morale d'obéir aux ordres de ceux qui incarnent une institution. Comme il n'y avait qu'une seule mesure de la deuxième dimension, nous recommandons « *J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police* ». Entre les deux mesures de la première dimension, nous recommandons « *J'appuie généralement la façon dont agit la police* » parce qu'elle a obtenu de meilleurs résultats que l'autre mesure aux trois critères.

Coopération

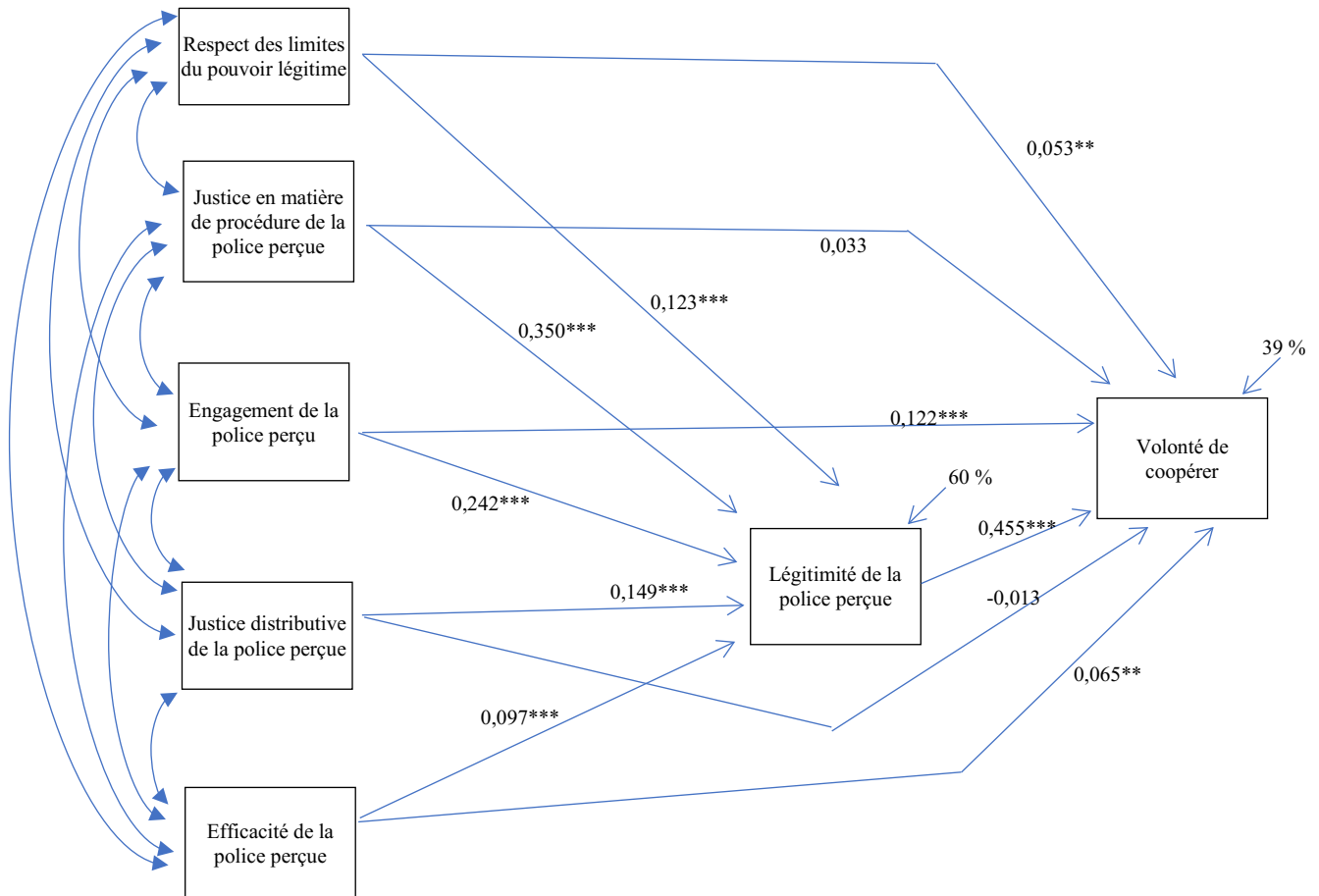
En ce qui concerne la coopération avec la police, nous recommandons les deux mesures suivantes : « *J'appellerais la police pour obtenir de l'aide* » et « *J'aiderais la police si elle me le demandait* ». Comme pour l'efficacité, les deux mesures obtiennent de bons résultats en ce qui concerne la saturation d'un facteur dans l'AFC de la coopération, et le coefficient de régression obtenu lorsqu'elles étaient utilisées comme uniques indicateurs de la légitimité prédisant la coopération. « *J'appellerais la police pour obtenir de l'aide* » obtient de moins bons résultats sur le plan de la substituabilité, mais nous estimons que les résultats aux deux autres critères sont les plus diagnostiques. Une fois de plus, il convient de noter que même si les deux indicateurs sont saturés sur le même concept latent, que nous appelons coopération, ils renvoient à des idées quelque peu différentes : le premier renvoie à un appel à l'aide pour soi-même, et le deuxième à un appel à l'aide amorcé par la police. Tout compte fait, nous recommandons « *J'aiderais la police si elle me le demandait* ».



Valider les indicateurs uniques

Sous forme d'illustration, la figure 3 présente les constatations d'un modèle d'analyse des relations structurelles qui fait appel à des indicateurs uniques au lieu de concepts latents⁵. Les constatations concordent généralement avec la MES (figure 2), ce que nous trouvons rassurant.

Figure 3. Modèle d'analyse des relations structurelles ajusté visant à tester la TJP



Recommandations quant aux 10-15 questions de sondage

L'étude avait pour but de cerner les 10-15 questions de sondage clés qui permettraient d'harmoniser la future recherche relative aux opinions publiques de la police. Le sondage mené auprès de 2 527 Canadiens et Canadiennes contenait 50 questions mesurant 9 concepts pertinents pour les attitudes du public envers la police :

- contact avec la police et satisfaction envers ce contact;
- confiance globale;
- justice en matière de procédure;

⁵ Les mesures utilisées étaient les suivantes : « À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage abuse de son pouvoir? » (respect des limites du pouvoir légitime), « La police traite les gens avec respect » (justice en matière de procédure), « La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité » (engagement), « La police offre la même qualité de service à tous les citoyens », « À quel point la police est-elle efficace pour résoudre les crimes impliquant de la violence? » (efficacité), « J'appuie généralement la façon dont agit la police » (légitimité) et « J'aiderais la police si elle me le demandait » (coopération).



- justice distributive;
- engagement communautaire;
- respect des limites du pouvoir légitime;
- efficacité;
- légitimité;
- volonté de coopérer.

Indicateurs du contact avec la police et de la satisfaction envers ce contact

Le premier concept (à savoir si un individu a récemment eu un contact avec la police et s'il est satisfait de la façon dont le policier l'a traité) comporte deux indicateurs pour le contact amorcé par la police, et deux indicateurs pour le contact amorcé par le citoyen. Ces indicateurs devraient être inclus dans les sondages dans la mesure du possible, et pourraient être considérés comme des suppléments aux 10-15 questions finales. Le contact amorcé par la police était mesuré comme suit :

Contact amorcé par la police
<ul style="list-style-type: none">• Au cours des deux dernières années, la police vous a-t-elle approché, arrêté ou contacté pour quelque raison que ce soit?<ul style="list-style-type: none">• [si oui] À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s'est produit?
Contact amorcé par le citoyen
<ul style="list-style-type: none">• Au cours des deux dernières années, avez-vous approché ou contacté la police pour quelque raison que ce soit?<ul style="list-style-type: none">• [si oui] À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s'est produit?

Il est important de poser des questions sur les deux types de contact, en partie parce que la recherche donne à penser qu'un contact reçu négativement pourrait avoir un plus grand effet négatif sur la confiance et la légitimité s'il a été amorcé par la police que s'il a été amorcé par le citoyen.

Indicateurs de la confiance globale

Nous recommandons également les deux indicateurs de la confiance suivants. Bien que nous ne les ayons pas abordés en détail ci-dessus, nous sommes largement convaincus par l'argument que des mesures sommaires faciles à comprendre sont utiles, entre autres, aux décideurs – notre décision ici est donc autant pratique que conceptuelle. Ces questions pourraient être validées au moyen de plus amples travaux qui, par exemple, étudieraient la mesure dans laquelle les composantes précises de la confiance prédisent les réponses aux questions touchant la confiance globale (voir Jackson et Bradford, 2010, qui ont constaté, à partir d'un échantillon basé à Londres, que la confiance dans l'équité et l'engagement entretient une corrélation très étroite avec la confiance globale).

Confiance globale
<ul style="list-style-type: none">• Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage?• Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le pays?

Ces deux questions ont l'avantage additionnel de permettre l'établissement facile d'une distinction claire entre la police locale et nationale puisque, selon les recherches antérieures, les gens tendent à faire la distinction entre les deux, du moins dans une certaine mesure.

Les indicateurs susmentionnés se chiffrent à 4 ou 6, tout dépendant si on inclut les deux types de contact entre la police et les citoyens. Il pourrait toutefois être utile de penser à choisir 10-15 mesures des attitudes du public *en plus* des indicateurs du contact et de la satisfaction envers ce



contact, qui constituent sans doute des variables explicatives des attitudes (un peu comme, entre autres, l'âge et l'ethnie); on se retrouverait ainsi avec 2 indicateurs (soit les deux mesures de la confiance globale).

Indicateurs des attitudes du public

En plus des indicateurs susmentionnés, nous recommandons les dix indicateurs suivants⁶ :

Justice en matière de procédure
<ul style="list-style-type: none">• La police prend des décisions fondées sur des faits.• La police traite les gens avec respect.
Justice distributive
<ul style="list-style-type: none">• La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.
Engagement communautaire
<ul style="list-style-type: none">• La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.
Respect des limites du pouvoir légitime
<ul style="list-style-type: none">• À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage abuse de son pouvoir?
Efficacité
<ul style="list-style-type: none">• Répondre rapidement aux demandes d'aide?• Résoudre les crimes impliquant de la violence?
Légitimité
<ul style="list-style-type: none">• J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.• J'appuie généralement la façon dont agit la police.
Volonté de coopérer
<ul style="list-style-type: none">• J'aiderais la police si elle me le demandait.

Ces questions porteraient à 12 le nombre d'indicateurs, à supposer que les mesures du contact et de la satisfaction envers ce contact ne figurent pas parmi les « indicateurs clés », et les questions apparaîtraient dans l'ordre présenté ci-dessus (à l'exception de celles portant sur la confiance globale, qui seraient posées à la fin du sondage). Nous suggérons de conserver le libellé ci-dessus étant donné l'importance d'un essai pilote. Nous recommandons aussi d'inclure les mesures du genre, de l'âge, du revenu, de l'ethnie, de la région (urbaine ou rurale) et de la victimisation récente, en plus d'une mesure de la sécurité perçue (« *De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?* ») et certains indicateurs du désordre perçu (dans la présente étude, les deux mesures ayant obtenu les meilleurs résultats, du moins selon l'analyse factorielle, étaient les suivantes : « *Dans votre voisinage, à quel point est-ce que les gens qui traînent dans les rues sont un problème?* » et « *Dans votre voisinage, à quel point est-ce que les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics sont un problème?* »).

⁶ Voir l'annexe A pour des détails et les questions de rechange recommandées.



Références

- Baier, A. (1986). Trust and antitrust. *Ethics*, 96, 231–260.
- Barber, B. (1983). *The logic and limits of trust*. New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Bauer, P. C. (2014). Conceptualizing and measuring trust and trustworthiness. *Political Concepts: Committee on Concepts and Methods Working Paper Series*, 61, 1-27.
- Bottoms, A. et Tankebe, J. (2012). Beyond procedural justice: A dialogic approach to legitimacy in criminal justice. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 102(1), 101-150.
- Bradford, B. (2010). Convergence, not divergence? Trends and trajectories in public contact and confidence in the police. *British Journal of Criminology*, 51(1), 179-200.
- Bradford, B., Hohl, K., Jackson, J. et MacQueen, S. (2015). Obeying the rules of the road: Procedural justice, social identity and normative compliance. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 31, 151-170.
- Bradford, B. et Jackson, J. (2016). Cooperating with the police as informal social control: Trust and neighbourhood concerns as predictors of public assistance. *Nordisk politiforskning (Nordic Journal of Policing Studies)*, 3(2), 109–129.
- Bradford, B., Huq, A., Jackson, J. et Roberts, B. (2014). What price fairness when security is at stake? Police legitimacy in South Africa. *Regulation and Governance*, 8(2), 246–268.
- Brandl, S. G., Frank, J., Worden, R. E. et Bynum, T. S. (1994). Global and specific attitudes toward the police: disentangling the relationship. *Justice Quarterly*, 11(1), 119-134.
- Cao, L., Frank, J. et Cullen, F. T. (1996). Race, community context and confidence in the police. *American Journal of Police*, 15, 3-22.
- Coicaud, J. M. (2002). *Legitimacy and politics: a contribution to the study of political right and political responsibility*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Colquitt, J. A., Scott, B. A. et LePine, J. A. (2007). Trust, trustworthiness, and trust propensity: A meta-analytic test of their unique relationships with risk taking and job performance. *Journal of Applied Psychology*, 92, 909–927.
- Flexon, J. L., Lurigio, A. J. et Greenleaf, R. G. (2009). Exploring the dimensions of trust in the police among Chicago juveniles. *Journal of Criminal Justice*, 37, 180-189.
- Gambetta, D. (1988). *Trust: Making and breaking cooperative relations*. Cambridge, MA : Basil Blackwell.
- Hamm, J. A., Trinkner, R. et Carr, J. D. (2017). Fair process, trust, and cooperation: moving toward an integrated framework of police legitimacy. *Criminal Justice and Behavior*, 44, 1183–1212.
- Hardin, R. (2006). *Trust and trustworthiness*. New York, NY : Russel Sage Foundation.
- Hawdon, J. (2008). Legitimacy, trust, social capital, and policing styles: A theoretical statement. *Police Quarterly*, 11, 182-201.
- Hough, M., Jackson, J. et Bradford, B. (2013). The drivers of police legitimacy: Some European research. *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism*, 8(2), 144-165.



- Hu, L. T. et Bentler, P. M. (1999). Cutoff criteria for fit indexes in covariance structure analysis: Conventional criteria versus new alternatives. *Structural equation modeling: a multidisciplinary journal*, 6(1), 1-55.
- Huq, A., Jackson, J. et Trinkner, R. (2017). Legitimizing practices: Revisiting the predicates of police legitimacy. *British Journal of Criminology*, 57(5), 1101-1122.
- Jackson, J. (2018). Norms, normativity and the legitimacy of justice institutions: International perspectives. *Annual Review of Law and Social Science*, 14, 145-165.
- Jackson, J. et Bradford, B. (2009). Crime, policing and social order: On the expressive nature of public confidence in policing. *British Journal of Sociology*, 60(3), 493–521.
- Jackson, J., Bradford, B., Hough, M., Myhill, A., Quinton, P. et Tyler, T. R. (2012). Why do people comply with the law? Legitimacy and the influence of legal institutions. *British Journal of Criminology*, 52(6), 1051-1071.
- Jackson, J., Bradford, B., Stanko, B. et Hohl, K. (2013). *Just authority? Trust in the police in England and Wales*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Jackson, J. et Gau, J. (2015). Carving up concepts? Differentiating between trust and legitimacy in public attitudes towards legal authority. Dans E. Shockley, T. M. S. Neal, L. PytlikZillig et B. Bornstein (dir.), *Interdisciplinary perspectives on trust: Towards theoretical and methodological integration* (p. 49-69). New York, NY : Springer.
- Jackson, J., Huq, A., Bradford, B. et Tyler, T. R. (2013). Monopolizing force? Police legitimacy and public attitudes towards the acceptability of violence. *Psychology, Public Policy and Law*, 19(4), 479-497.
- Jackson, J. et Kuha, J. (2016). How theory guides measurement: Public attitudes toward crime and policing. Dans T. S. Bynum et B. M. Huebner (dir.), *Handbook on measurement issues in criminology and criminal justice* (p. 377-415). Chichester, West Sussex : John Wiley & Sons.
- Johnson, D., Maguire, E. R. et Kuhns, J. B. (2014). Public perceptions of the legitimacy of the law and legal authorities: Evidence from the Caribbean. *Law and Society Review*, 48, 947-978.
- Lind, E. et Tyler, T. (1988). *The social psychology of procedural justice*. New York, NY : Plenum Press.
- Mayer, R. C., Davis, J. H. et Schoorman, F. D. (1995). An integrative model of organizational trust. *Academy of Management Review*, 20, 709–734.
- McEvily, B. (2011). Reorganizing the boundaries of trust: From discrete alternatives to hybrid forms. *Organization Science*, 22, 1266-1276.
- Möllering, G. (2001). The nature of trust: From Georg Simmel to a theory of expectation, interpretation and suspension. *Sociology*, 35, 403-420.
- President’s Task Force on 21st Century Policing. (2015). *President's task force on 21st century policing implementation guide: Moving from recommendations to action*. Washington D. C. : Office of Community Oriented Policing Services. Repéré à http://www.cops.usdoj.gov/pdf/taskforce/Implementation_Guide.pdf



- PytlikZillig, L. M. et Kimbrough, C. D. (2016). Consensus on conceptualizations and definitions of trust: Are we there yet? Dans E. Shockley, T. M. S. Neal, L. M. PytlikZillig et B. H. Bornstein (dir.), *Interdisciplinary perspectives on trust: Towards theoretical and methodological integration* (p. 17-47). New York, NY : Springer.
- Reisig, M. D. et Parks, R. B. (2000). Experience, quality of life, and neighborhood context: A hierarchical analysis of satisfaction with police. *Justice Quarterly*, 17, 607-630.
- Reisig, M. D., Bratton, J. et Gertz, M. G. (2007). The construct validity and refinement of process-based policing measures. *Criminal Justice and Behavior*, 34, 1005-1027.
- Schilke, O. et Cook, K. S. (2013). A cross-level process theory of trust development in interorganizational relationships. *Strategic Organization*, 11, 281-303.
- Sécurité publique Canada. (2004). *La confiance du public envers le système de justice pénale*. Sommaire de recherche du rapport suivant : Roberts, J. V. (2004). *La confiance du public dans la justice pénale : bilan des dernières tendances*. (Rapport de l'utilisateur 2004-05.) Ottawa, Canada : Sécurité publique Canada. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/pblc-cnfdnc/index-fr.aspx>
- Sunshine, J. et Tyler, T. R. (2003). The role of procedural justice and legitimacy in public support for policing. *Law and Society Review*, 37, 513-548.
- Thibaut, J. et Walker, L. (1975). *Procedural justice: A psychological analysis*. Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- Trinkner, R., Jackson, J. et Tyler, T. R. (2018). Bounded authority: Expanding “appropriate” police behavior beyond procedural justice. *Law and Human Behavior*, 42(3), 280-293.
- Tuch, S. A. et Weitzer, R. (1997). Trends: Racial differences in attitudes toward the police. *Public Opinion Quarterly*, 61(4), 642-663.
- Tyler, T. R. et Jackson, J. (2013). Future challenges in the study of legitimacy and criminal justice. Dans J. Tankebe et A. Liebling (dir.), *Legitimacy and criminal justice: An international exploration* (p. 83-104). Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Tyler, T. R. (1989). The psychology of procedural justice: A test of the group-value model. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57, 830-838.
- Tyler, T. R. (1990). *Why People Obey the Law*. New Haven, CT : Yale University Press.
- Tyler, T. R. (1994). Psychological models of the justice motive. *Journal of Personality and Social Psychology*, 67, 850-863.
- Tyler, T. R. (2003). Procedural justice, legitimacy, and the effective rule of law. Dans M. Tonry (dir.), *Crime and justice: A review of research* (vol. 30, p. 431-505). Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Tyler, T. R. (2004). Enhancing police legitimacy. *The Annals of the American Academy*, 593, 84-99.
- Tyler, T. R. (2006). Psychological perspectives on legitimacy and legitimation. *Annual Review of Psychology*, 57, 375-400.
- Tyler, T. R. (2009). Legitimacy and criminal justice: The benefits of self-regulation. *Ohio State Journal of Criminal Law*, 7, 307-359.



- Tyler, T. R. et Jackson, J. (2014). Popular legitimacy and the exercise of legal authority: Motivating compliance, cooperation and engagement. *Psychology, Public Policy and Law*, 20(1), 78-95.
- Tyler, T. R., Jackson, J. et Mentovich, A. (2015). On the consequences of being a target of suspicion: Potential pitfalls of proactive police contact. *Journal of Empirical Legal Studies*, 12(4), 602-636.
- Tyler, T. R. (1988). What is procedural justice? Criteria used by citizens to assess the fairness of legal procedures. *Law and Society Review*, 22, 103-135.
- Tyler, T. R. et Huo, Y. J. (2002). *Trust in the law*. New York, NY : Russell Sage Foundation.
- Van Damme, A., Pauwels, L. et Svensson, R. (2015). Why do Swedes cooperate with the police? A SEM analysis of Tyler's procedural justice model. *European Journal of Criminal Policy Research*, 21(1), 15-33.
- Van den Bos, K., Lind, E. A., Vermunt, R. et Wilke, H. A. (1997). How do I judge my outcome when I do not know the outcome of others? The psychology of the fair process effect. *Journal of Personality and Social Psychology*, 72(5), 1034-1046.



Annexe A : Résultats détaillés des analyses des données

AFC pour le questionnaire en anglais et le questionnaire en français

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

Justice en matière de procédure

		Anglais	Français
pja	La police traite les gens équitablement.	0,927	0,910
pjb	La police traite les gens avec respect.	0,929	0,934
pjc	La police prend des décisions fondées sur des faits.	0,882	0,833
pjd	La police respecte les droits des gens.	0,930	0,933
pje	La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	0,903	0,878
pjf	La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	0,917	0,904
pjg	La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	0,901	0,884
pjh	La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	0,847	0,842
pji	La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	0,791	0,760
pjj	Le [service de police] est un organisme intègre.	0,913	0,890
pjk	Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	0,823	0,832
pjl	À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	0,655	0,676

Justice distributive

		Anglais	Français
dj1	La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	0,964	0,952
dj2	La police traite tout le monde de la même manière.	0,957	0,945
dj3	La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	0,960	0,954
dj4	La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	0,918	0,937

Engagement

		Anglais	Français
eng1	La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	0,855	0,887
eng2	La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	0,864	0,901
eng3	Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	0,863	0,861
eng4	La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	0,847	0,852

Efficacité

		Anglais	Français
eff1	Résoudre les crimes impliquant de la violence?	0,833	0,809
eff2	Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	0,721	0,725
eff3	Répondre rapidement aux demandes d'aide?	0,824	0,872

Légitimité

		Anglais	Français
nal	La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	0,847	0,871
na2	J'appuie généralement la façon dont agit la police.	0,927	0,925
obey	J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	0,736	0,672

Coopération

		Anglais	Français
coop1	J'aiderais la police si elle me le demandait.	0,938	0,887



coop2	J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,922	0,868
coop3	J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,895	0,868
coop4	Je signalerais des activités suspectes à la police.	0,842	0,807
coop5	J'aiderais la police en témoignant en cour.	0,861	0,815

Questionnaire en anglais : Corrélations entre les concepts latents du modèle d'AFC à six facteurs (plus l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime)

	1	2	3	4	5	6	7
1 Respect des limites du pouvoir légitime	-						
2 Justice en matière de procédure	0,50***	-					
3 Engagement	0,43***	0,91***	-				
4 Justice distributive	0,42***	0,88***	0,85***	-			
5 Efficacité	0,35***	0,80***	0,86***	0,71***	-		
6 Légitimité	0,49***	0,88***	0,86***	0,77***	0,74***	-	
7 Volonté de coopérer	0,37***	0,63***	0,66***	0,47***	0,56***	0,73***	-

Questionnaire en français : Corrélations entre les concepts latents du modèle d'AFC à six facteurs (plus l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime)

	1	2	3	4	5	6	7
1 Respect des limites du pouvoir légitime	-						
2 Justice en matière de procédure	0,54***	-					
3 Engagement	0,44***	0,87***	-				
4 Justice distributive	0,50***	0,86***	0,80***	-			
5 Efficacité	0,34***	0,70***	0,77***	0,61***	-		
6 Légitimité	0,55***	0,87***	0,82***	0,80***	0,63***	-	
7 Volonté de coopérer	0,35***	0,611***	0,62***	0,52***	0,49***	0,74***	-



AFC pour les répondants en région rurale et urbaine

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

Justice en matière de procédure

	Rurale	Urbaine
pja La police traite les gens équitablement.	0,925	0,919
pjb La police traite les gens avec respect.	0,938	0,928
pjc La police prend des décisions fondées sur des faits.	0,883	0,866
pjd La police respecte les droits des gens.	0,933	0,930
pje La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	0,905	0,893
pjf La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	0,920	0,911
pjg La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	0,905	0,894
pjh La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	0,859	0,843
pji La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	0,816	0,776
pjj Le [service de police] est un organisme intègre.	0,924	0,903
pjk Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	0,864	0,815
pjl À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	0,667	0,658

Justice distributive

	Rurale	Urbaine
dj1 La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	0,990	0,954
dj2 La police traite tout le monde de la même manière.	0,944	0,946
dj3 La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	0,959	0,958
dj4 La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	0,915	0,926

Engagement

	Rural e	Urbain e
eng 1 La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	0,870	0,862
eng 2 La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	0,892	0,865
eng 3 Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	0,878	0,862
eng 4 La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	0,852	0,848

Efficacité

	Rurale	Urbaine
eff1 Résoudre les crimes impliquant de la violence?	0,851	0,818
eff2 Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	0,752	0,714
eff3 Répondre rapidement aux demandes d'aide?	0,854	0,836

Légitimité

	Rurale	Urbaine
nal La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	0,841	0,857
na2 J'appuie généralement la façon dont agit la police.	0,922	0,923
obey J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	0,731	0,717

Coopération

	Rurale	Urbaine
coop1 J'aiderais la police si elle me le demandait.	0,944	0,917
coop2 J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,900	0,910
coop3 J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,902	0,883



coop4 Je signalerais des activités suspectes à la police. 0,837 0,830
coop5 J'aiderais la police en témoignant en cour. 0,827 0,839

Région rurale : Corrélations entre les concepts latents du modèle d'AFC à six facteurs (plus l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime)

	1	2	3	4	5	6	7
1 Respect des limites du pouvoir légitime	-						
2 Justice en matière de procédure	0,55***	-					
3 Engagement	0,47***	0,88***	-				
4 Justice distributive	0,51***	0,88***	0,83***	-			
5 Efficacité	0,38***	0,70***	0,81***	0,61***	-		
6 Légitimité	0,55***	0,89***	0,85***	0,81***	0,66***	-	
7 Volonté de coopérer	0,40***	0,61***	0,65***	0,49***	0,52***	0,70***	-

Région urbaine : Corrélations entre les concepts latents du modèle d'AFC à six facteurs (plus l'unique indicateur du respect des limites du pouvoir légitime)

	1	2	3	4	5	6	7
1 Respect des limites du pouvoir légitime	-						
2 Justice en matière de procédure	0,50***	-					
3 Engagement	0,42***	0,91***	-				
4 Justice distributive	0,42***	0,88***	0,84***	-			
5 Efficacité	0,34***	0,80***	0,84***	0,70***	-		
6 Légitimité	0,50***	0,88***	0,85***	0,77***	0,73***	-	
7 Volonté de coopérer	0,35***	0,62***	0,65***	0,49***	0,55***	0,74***	-



Analyse de substituabilité

Justice en matière de procédure

Priorité conceptuelle : On considère généralement que la justice en matière de procédure comprend : (a) le traitement interpersonnel; (b) le processus décisionnel; et (c) la prestation d'une voix. Les motifs honorables sont aussi parfois compris dans le concept.

Un des deux indicateurs du processus décisionnel suivants :

- pjc La police prend des décisions fondées sur des faits. [meilleur indicateur global selon l'analyse]
- pj1 À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?

Un des indicateurs du traitement interpersonnel suivants :

- pjb La police traite les gens avec respect. [meilleur indicateur global selon l'analyse]
- pjd La police respecte les droits des gens.
- pja La police traite les gens équitablement.

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

pjd	La police respecte les droits des gens.	0,931
pjb	La police traite les gens avec respect.	0,930
pja	La police traite les gens équitablement.	0,920
pjf	La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	0,913
pjj	Le [service de police] est un organisme intègre.	0,907
pjg	La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	0,896
pje	La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	0,895
pjc	La police prend des décisions fondées sur des faits.	0,869
pjh	La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	0,845
pjk	Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	0,825
pji	La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	0,784
pj1	À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	0,659

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Référence	Justice en matière de procédure prédisant la légitimité (aucune autre variable explicative)	0,879
pjg	La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	0,755
pjb	La police traite les gens avec respect.	0,751
pjf	La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	0,738
pjj	Le [service de police] est un organisme intègre.	0,738
pjd	La police respecte les droits des gens.	0,737
pja	La police traite les gens équitablement.	0,731
pjc	La police prend des décisions fondées sur des faits.	0,715
pje	La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	0,709
pjh	La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	0,688
pjk	Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	0,664
pji	La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	0,607
pj1	À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	0,556



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

Réfé- rence		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud- Asiatiqu e	Chinois	Noir	<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>
	Caractéristiques démographiques prédisant la justice en matière de procédure	0,006	0,044	0,045	0,079	0,531	-0,008	-0,391	
pjl	À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	0,011	0,055	0,093	0,141	0,226	-0,102	-0,067	0,70
pji	La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	0,003	0,030	0,006	-0,003	0,415	0,157	-0,147	0,76
pjk	Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	0,003	0,037	0,016	-0,026	0,530	0,049	-0,372	1,03
pje	La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	0,006	0,005	0,038	0,051	0,486	-0,073	-0,385	1,04
pjb	La police traite les gens avec respect.	0,006	0,065	0,043	0,030	0,491	-0,031	-0,392	1,06
pjd	La police respecte les droits des gens.	0,005	0,051	0,051	0,055	0,507	0,008	-0,407	1,08
pjf	La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	0,006	0,066	0,048	0,154	0,515	-0,045	-0,315	1,15
pjj	Le [service de police] est un organisme intègre.	0,007	0,046	0,055	0,081	0,542	0,007	-0,480	1,22
pja	La police traite les gens équitablement.	0,006	-0,006	0,051	0,076	0,615	0,022	-0,466	1,24
pjc	La police prend des décisions fondées sur des faits.	0,006	0,017	0,023	0,129	0,574	0,059	-0,462	1,27
pjh	La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	0,007	0,105	0,046	0,160	0,470	-0,019	-0,502	1,31
pjg	La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	0,008	0,047	0,062	0,076	0,663	-0,133	-0,353	1,34



Référence		Victime	Sécurité perçue	Désordre perçue	Somme des diff. (valeurs absolues)
	Caractéristiques démographiques prédisant la justice en matière de procédure	-0,122	0,468	-0,077	
pjc	La police prend des décisions fondées sur des faits.	-0,113	0,450	-0,071	0,03
pjb	La police traite les gens avec respect.	-0,141	0,473	-0,093	0,04
pjf	La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire.	-0,125	0,488	-0,059	0,04
pjh	La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit.	-0,107	0,439	-0,068	0,05
pjj	Le [service de police] est un organisme intègre.	-0,103	0,497	-0,083	0,05
pjg	La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles.	-0,090	0,490	-0,091	0,07
pje	La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié.	-0,067	0,452	-0,059	0,09
pjd	La police respecte les droits des gens.	-0,200	0,457	-0,093	0,11
pja	La police traite les gens équitablement.	-0,141	0,403	-0,107	0,11
pji	La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire.	-0,114	0,351	-0,047	0,16
pjl	À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?	-0,058	0,401	-0,143	0,20
pjk	Le [service de police] est un organisme ouvert et transparent.	-0,279	0,406	-0,027	0,27



Justice distributive

Priorité conceptuelle :

Les meilleurs indicateurs selon l'analyse sont les suivants :

- dj3 La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.
- dj1 La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

dj3	La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	0,962
dj1	La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	0,955
dj2	La police traite tout le monde de la même manière.	0,947
dj4	La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	0,923

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Réfé- rence	Justice distributive prédisant la légitimité (aucune autre variable explicative)	0,780
dj3	La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	0,695
dj4	La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	0,695
dj1	La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	0,693
dj2	La police traite tout le monde de la même manière.	0,679



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la justice distributive	0,004	-0,007	0,031	0,047	0,646	0,158	-0,317	
dj4	La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	0,003	0,029	0,024	-0,02	0,514	0,038	-0,395	1,02
dj1	La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	0,005	-0,041	0,029	0,041	0,539	0,136	-0,389	1,18
dj3	La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	0,004	0,002	0,034	0,089	0,791	0,18	-0,206	1,31
dj2	La police traite tout le monde de la même manière.	0,004	-0,017	0,032	0,069	0,693	0,247	-0,268	1,33
						<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>			
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la justice distributive	Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu					
		-0,167	0,360	-0,077					
dj1	La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit.	-0,179	0,361	-0,079		0,02			
dj4	La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens.	-0,140	0,353	-0,077		0,03			
dj3	La police offre la même qualité de service à tous les citoyens.	-0,206	0,366	-0,077		0,05			
dj2	La police traite tout le monde de la même manière.	-0,199	0,328	-0,086		0,07			



Engagement

Les meilleurs indicateurs selon l'analyse sont les suivants :

- eng2 La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.
- eng3 Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

eng2	La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	0,870
eng1	La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	0,863
eng3	Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	0,863
eng4	La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	0,848

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Réfé- rence	Engagement prédisant la légitimité (aucune autre variable explicative)	0,820
eng3	Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	0,692
eng1	La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	0,685
eng2	La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	0,680
eng4	La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	0,638



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant l'engagement	0,007	0,07	0,054	0,083	0,656	0,035	-0,409	
eng2	La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	0,008	0,09	0,057	0,046	0,593	0,012	-0,166	0,97
eng3	Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	0,006	0,074	0,055	0,092	0,685	-0,045	-0,239	1,20
eng1	La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	0,007	0,114	0,063	0,109	0,568	0,067	-0,397	1,33
eng4	La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	0,004	-0,021	0,028	0,069	0,684	0,097	-0,707	1,61
						<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>			
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant l'engagement	Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu					
		-0,137	0,492	-0,048					
eng1	La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité.	-0,148	0,456	-0,031		0,06			
eng3	Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin.	-0,136	0,544	-0,065		0,07			
eng2	La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité.	-0,080	0,500	-0,041		0,07			
eng4	La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures.	-0,181	0,341	-0,052		0,20			



Efficacité

Les meilleurs indicateurs selon l'analyse sont les suivants :

- eff3 Répondre rapidement aux demandes d'aide?
- eff1 Résoudre les crimes impliquant de la violence?

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

eff3	Répondre rapidement aux demandes d'aide?	0,835
eff1	Résoudre les crimes impliquant de la violence?	0,826
eff2	Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	0,722

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Réfé- rence	Efficacité prédisant la légitimité (aucune autre variable explicative)	0,712
eff3	Répondre rapidement aux demandes d'aide?	0,552
eff1	Résoudre les crimes impliquant de la violence?	0,551
eff2	Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	0,441



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant l'efficacité	0,004	0,068	-0,001	0,052	0,402	-0,108	-0,145	
eff1	Résoudre les crimes impliquant de la violence?	0,003	-0,022	0,018	0,103	0,149	-0,121	-0,262	0,68
eff2	Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	0,003	0,122	-0,030	-0,007	0,619	-0,025	0,033	0,84
eff3	Répondre rapidement aux demandes d'aide?	0,004	0,094	0,009	0,044	0,436	-0,171	-0,154	0,91
						<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>			
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant l'efficacité	Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu					
		-0,151	0,463	-0,058					
eff3	Répondre rapidement aux demandes d'aide?	-0,050	0,489	-0,051		0,13			
eff1	Résoudre les crimes impliquant de la violence?	-0,002	0,445	-0,051		0,17			
eff2	Résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	-0,364	0,354	-0,063		0,33			



Légitimité

Priorité théorique : bien-fondé et droit.

L'indicateur de l'obligation d'obéir suivant :

- obey J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.

Le meilleur indicateur selon l'analyse est le suivant :

- na2 J'appuie généralement la façon dont agit la police.

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

na2	J'appuie généralement la façon dont agit la police.	0,923
na1	La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	0,853
obey	J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	0,719

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Réfé- rence	Légitimité prédisant la coopération (aucune autre variable explicative)	0,791
na2	J'appuie généralement la façon dont agit la police.	0,565
na1	La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	0,552
obey	J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	0,542



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la légitimité	0,009	0,123	0,061	0,173	0,642	0,042	-0,266	
obey	J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	0,006	0,243	0,057	0,202	0,619	-0,022	0,080	1,23
na2	J'appuie généralement la façon dont agit la police.	0,011	0,073	0,063	0,182	0,689	0,069	-0,323	1,41
na1	La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	0,009	0,072	0,063	0,139	0,609	0,088	-0,483	1,46
						<i>Somme des diff. (valeurs absolues)</i>			
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la légitimité	Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu					
		-0,109	0,382	-0,069					
na1	La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi.	-0,127	0,413	-0,084		0,06			
na2	J'appuie généralement la façon dont agit la police.	-0,081	0,449	-0,067		0,10			
obey	J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police.	-0,145	0,255	-0,058		0,17			



Coopération

Les meilleurs indicateurs selon l'analyse sont les suivants :

- coop1 J'aiderais la police pour obtenir de l'aide.
- coop1 J'aiderais la police si elle me le demandait.

AFC testant la solution à 6 facteurs [STDYX]

coop1	J'aiderais la police si elle me le demandait.	0,922
coop2	J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,908
coop3	J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,887
coop5	J'aiderais la police en témoignant en cour.	0,836
coop4	Je signalerais des activités suspectes à la police.	0,830

AFC – Analyse de substituabilité [STDYX]

Réfé- rence	Justice en matière de procédure prédisant la légitimité (aucune autre variable explicative)	0,791
coop1	J'aiderais la police si elle me le demandait.	0,609
coop2	J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,579
coop5	J'aiderais la police en témoignant en cour.	0,531
coop3	J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,524
coop4	Je signalerais des activités suspectes à la police.	0,507



Analyse de substituabilité des caractéristiques démographiques

Référence		Âge	Femme	Revenu	Blanc	Sud-Asiatique	Chinois	Noir	Somme des diff. (valeurs absolues)
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la coopération	0,013	0,226	0,096	0,136	0,503	-0,266	-0,195	
coop4	Je signalerais des activités suspectes à la police.	0,016	0,257	0,086	0,152	0,554	-0,125	0,001	1,19
coop1	J'aiderais la police si elle me le demandait.	0,009	0,160	0,096	0,148	0,629	-0,147	-0,179	1,37
coop5	J'aiderais la police en témoignant en cour.	0,012	0,159	0,095	0,015	0,462	-0,165	-0,460	1,37
coop3	J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,013	0,226	0,107	0,132	0,455	-0,487	-0,099	1,52
coop2	J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,011	0,303	0,080	0,216	0,347	-0,365	-0,220	1,54

Référence		Victime	Sécurité perçue	Désordre perçu	Somme des diff. (valeurs absolues)
Référence	Caractéristiques démographiques prédisant la coopération	-0,107	0,282	-0,040	
coop3	J'appellerais la police pour signaler un crime.	0,024	0,022	0,027	0,07
coop1	J'aiderais la police si elle me le demandait.	-0,050	-0,022	-0,020	0,09
coop5	J'aiderais la police en témoignant en cour.	-0,073	0,001	-0,027	0,10
coop4	Je signalerais des activités suspectes à la police.	-0,018	0,069	-0,014	0,10
coop2	J'appellerais la police pour obtenir de l'aide.	0,086	-0,029	0,029	0,14



Annexe B : Instrument de sondage

Merci de prendre le temps de répondre au présent questionnaire. Il devrait vous prendre environ 10 minutes à remplir. Veuillez répondre aux questions honnêtement et tenter de fournir une réponse à toutes les questions. Vos réponses sont collectées de manière anonyme. Si vous ne savez pas quoi répondre à une question en particulier, veuillez passer à la question suivante. Votre participation est volontaire et toutes vos réponses demeureront confidentielles et anonymes, et ne seront utilisées qu'à des fins de recherche. Merci de votre temps et de votre aide.

1. Parmi les langues que vous comprenez, laquelle avez-vous apprise en premier?

Anglais ₁

Français ₂

Autre ₃

2. **[SI FRANÇAIS À LA Q.1]** Nous aimerions recevoir vos réponses au questionnaire en français, si cela vous convient.

Voudriez-vous remplir le questionnaire en français?

Oui ₁ – **CONTINUER EN FRANÇAIS**

Non ₂ – **CONTINUER EN ANGLAIS**

3. **[SI ANGLAIS OU AUTRE À LA Q.1]** Souhaitez-vous remplir le questionnaire en anglais ou en français?

Anglais ₁

Français ₂

4. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Alberta ₁

Colombie-Britannique ₂

Manitoba ₃

Nouveau-Brunswick ₄

Terre-Neuve-et-Labrador ₅

Nouvelle-Écosse ₆

Ontario ₇

Île-du-Prince-Édouard ₈

Québec ₉

Saskatchewan ₁₀

Territoires du Nord-Ouest ₁₁

Nunavut ₁₂

Yukon ₁₃

Extérieur du Canada ₁₄ **METTRE FIN AU QUESTIONNAIRE**

5. **[SI ALBERTA À LA Q.4]** Habitez-vous dans la ville de Calgary?

Oui ₁ -

Non ₂

6. **[SI NOUVELLE-ÉCOSSE À LA Q.4]** Habitez-vous dans la Municipalité régionale d'Halifax?

Oui ₁

Non ₂

6b. **[SI ONTARIO À LA Q.4]** Habitez-vous dans la ville d'Ottawa?

Oui ₁ -

Non ₂

7. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal? _ _ _

8. [tableau faisant le lien entre, d'une part, les réponses aux questions ci-dessus et, d'autre part, les exigences liées aux quotas ainsi que les critères d'inclusion et d'exclusion des répondants]



9. Quel âge avez-vous? _____ (en années)

10. Quel est votre genre?

- Masculin ₁
- Féminin ₂
- Non binaire ₃
- Je préfère ne pas répondre ₇

11. À quels groupes raciaux ou culturels suivants appartenez-vous? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

- Blanc ₁
- Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Est, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.) ₂
- Chinois ₃
- Noir ₄
- Philippin ₅
- Latino-Américain ₆
- Arabe ₇
- Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais, etc.) ₈
- Asiatique occidental (p. ex. Iranien, Afghan, etc.) ₉
- Coréen ₁₀
- Japonais ₁₁
- Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord; comprend les Indiens inscrits et non inscrits) ₁₂
- Métis ₁₃
- Inuit ₁₄
- Autre ₁₅
- (Refuse de répondre) ₉₇

12. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux le revenu total de votre ménage en 2017, c'est-à-dire le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, avant impôts?

- Moins de 20 000 \$ ₁
- De 20 000 \$ à tout juste moins de 40 000 \$ ₂
- De 40 000 \$ à tout juste moins de 60 000 \$ ₃
- De 60 000 \$ à tout juste moins de 80 000 \$ ₄
- De 80 000 \$ à tout juste moins de 100 000 \$ ₅
- De 100 000 \$ à tout juste moins de 150 000 \$ ₆
- 150 000 \$ et plus ₇
- Je préfère ne pas répondre ₉

13. Lorsque vous pensez à [INSÉRER SERVICE DE POLICE], dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?

Question	Fortement en désaccord	En désaccord	Ni en accord ni en désaccord	D'accord	Fortement d'accord
a. La police traite les gens équitablement. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅
b. La police traite les gens avec respect. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅
c. La police prend des décisions fondées sur des faits. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅
d. La police respecte les droits des gens. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅



e. La police s'adresse aux citoyens sur un ton respectueux et approprié. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
f. La police se soucie du bien-être des citoyens à qui elle a affaire. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
g. La police sait s'acquitter convenablement de ses fonctions officielles. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
h. La police vous traite avec respect si vous êtes entré en contact avec elle pour quelque raison que ce soit. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
i. La police explique ses décisions aux gens à qui elle a affaire. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
j. Le [INSÉRER SERVICE DE POLICE] est un organisme intègre. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
k. Le [INSÉRER SERVICE DE POLICE] est un organisme ouvert et transparent. (Justice en matière de procédure – Bloc 1)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
l. La police traite tout le monde équitablement, peu importe de qui il s'agit. (Justice distributive – Bloc 2)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
m. La police traite tout le monde de la même manière. (Justice distributive – Bloc 2)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
n. La police offre la même qualité de service à tous les citoyens. (Justice distributive – Bloc 2)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
o. La police applique la loi de façon uniforme dans ses interactions avec les gens. (Justice distributive – Bloc 2)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
p. La police comprend les enjeux qui touchent la collectivité. (Engagement communautaire – Bloc 3)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
q. La police s'occupe des questions importantes pour les membres de la collectivité. (Engagement communautaire – Bloc 3)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
r. Vous pouvez compter sur la police pour être là lorsque vous en avez besoin. (Engagement communautaire – Bloc 3)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
s. La police est à l'écoute des besoins de différentes cultures. (Engagement communautaire – Bloc 3)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
t. La police a généralement le même sens du bien et du mal que moi. (Légitimité – Bloc 4)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
u. J'appuie généralement la façon dont agit la police. (Légitimité – Bloc 4)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
v. J'ai l'obligation morale de suivre les ordres de la police. (Légitimité – Bloc 4)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
w. J'aiderais la police si elle me le demandait. (Coopération – Bloc 5)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
x. J'appellerais la police pour obtenir de l'aide. (Coopération – Bloc 5)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
y. J'appellerais la police pour signaler un crime. (Légitimité/Coopération – Bloc 5)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
z. Je signalerais des activités suspectes à la police. (Coopération – Bloc 5)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅
aa. J'aiderais la police en témoignant en cour. (Coopération – Bloc 5)	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄	<input type="radio"/> O ₅



14. À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage prend des décisions équitables et impartiales dans les dossiers qu'elle traite?

- Jamais/Presque jamais ₁
 Rarement ₂
 Parfois ₃
 La plupart du temps ₄
 Toujours/Presque toujours ₅

15. À quelle fréquence environ diriez-vous que la police dans votre voisinage abuse de son pouvoir?

- Jamais/Presque jamais ₁
 Rarement ₂
 Parfois ₃
 La plupart du temps ₄
 Toujours/Presque toujours ₅

16. En général, dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que **[INSÉRER SERVICE DE POLICE]** est efficace lorsqu'il s'agit de : **ASSURER LA ROTATION DES QUESTIONS**

Question	Fortement en désaccord	En désaccord	Ni en accord ni en désaccord	D'accord	Fortement d'accord
a. résoudre les crimes impliquant de la violence?	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅
b. résoudre les crimes contre les biens, comme le vol?	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅
c. répondre rapidement aux demandes d'aide?	<input type="radio"/> ₁	<input type="radio"/> ₂	<input type="radio"/> ₃	<input type="radio"/> ₄	<input type="radio"/> ₅

17. En général, comment coteriez-vous votre satisfaction envers **[INSÉRER SERVICE DE POLICE]**?

- Très insatisfait ₁
 Insatisfait ₂
 Ni satisfait ni insatisfait ₃
 Satisfait ₄
 Très satisfait ₅

18. Au cours des deux dernières années, la police vous a-t-elle approché, arrêté ou contacté pour quelque raison que ce soit?

- Oui ₁
 Non ₂

19. **[SI OUI À LA Q.18]** À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s'est produit?

- Très insatisfait ₁
 Insatisfait ₂
 Ni satisfait ni insatisfait ₃
 Satisfait ₄
 Très satisfait ₅

20. Au cours des deux dernières années, avez-vous approché ou contacté la police pour quelque raison que ce soit?

- Oui ₁
 Non ₂



21. **[SI OUI À LA Q.20]** À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s’est produit?

- Très insatisfait 1
- Insatisfait 2
- Ni satisfait ni insatisfait 3
- Satisfait 4
- Très satisfait 5

22. Approximativement combien de fois avez-vous eu un contact quelconque avec la police au cours des deux dernières années? _____

23. Approximativement combien de fois avez-vous été arrêté et interrogé par la police au cours des deux dernières années (comprend les fois où vous étiez en train de conduire un véhicule, de marcher ou de traîner dans un endroit public)? _____

24. **[SI 1 OU PLUS À LA Q.22 ET/OU À LA Q.23]** D’après vos interactions avec votre service de police local au cours des deux dernières années, dans quelle mesure votre service de police local...

a. vous a-t-il aidé lorsque vous le lui avez demandé?	Ne vous a pas du tout aidé	Ne vous a pas vraiment aidé	Ni l’un ni l’autre	Vous a aidé	Vous a beaucoup aidé
	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5
b. a-t-il été poli avec vous?	Très impoli	Impoli	Ni poli ni impoli	Poli	Très poli
	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5
c. s’est-il montré équitable durant vos interactions?	Très inéquitable	Inéquitable	Ni équitable ni inéquitable	Équitable	Très équitable
	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5

25. Au cours des deux dernières années, avez-vous été victime d’un crime?

- Oui 1
- Non 2

26. **[SI OUI À LA Q.25]** Avez-vous signalé le crime à la police à n’importe laquelle des occasions où vous avez été victime d’un crime au cours des deux dernières années?

- Oui 1
- Non 2

27. **[SI OUI À LA Q.25]** À quel point avez-vous été insatisfait ou satisfait de la façon dont la police vous a traité la dernière fois que cela s’est produit?

- Très insatisfait 1
- Insatisfait 2
- Ni satisfait ni insatisfait 3
- Satisfait 4
- Très satisfait 5

Je n’ai eu aucun contact avec la police après avoir été victime d’un crime au cours des deux dernières années 6



28. De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?

- Très insatisfait O₁
- Insatisfait O₂
- Ni satisfait ni insatisfait O₃
- Satisfait O₄
- Très satisfait O₅

29. À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage lorsqu'il fait noir? Vous sentez-vous...?

- Tout à fait en sécurité O₁
- Plutôt en sécurité O₂
- Pas très en sécurité O₃
- Pas du tout en sécurité O₄
- Je ne marche jamais seul O₅

30. Au cours des cinq dernières années, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage...?

- Ait augmenté O₁
- Soit demeuré à peu près le même O₂
- Ait diminué O₃
- J'ai déménagé récemment ou je n'ai pas vécu longtemps dans ce voisinage O₄

31. Dans votre voisinage, à quel point est-ce que les situations suivantes sont un problème?

Question	Un gros problème	Un problème modéré	Un petit problème	Pas du tout un problème
a. Des soirées ou des voisins bruyants?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
b. Des gens qui traînent dans les rues?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
c. Des déchets ou des ordures qui traînent?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
d. Du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
e. Des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
f. Des gens qui consomment ou vendent des drogues?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄
g. Des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics?	<input type="radio"/> O ₁	<input type="radio"/> O ₂	<input type="radio"/> O ₃	<input type="radio"/> O ₄

32. Dans quelle mesure faites-vous confiance à la police?

- Une grande confiance O₁
- Une certaine confiance O₂
- Très peu confiance O₃
- Aucune confiance O₄



33. Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le voisinage?

Médiocre O₁

Mauvaise O₂

Moyenne O₃

Bonne O₄

Excellente O₅

34. Tout bien considéré, quelle est selon vous la qualité du travail accompli par la police dans le pays?

Médiocre O₁

Mauvaise O₂

Moyenne O₃

Bonne O₄

Excellente O₅

[FIN DU DOCUMENT]